

Curis–au–Mont–d'Or, Rhône, Auvergne–Rhône–Alpes

Route des Monts–d'Or, Ruisseau du Thou

sous la direction de

Michel Goy



Code opération
22 12 239

Code INSEE
69071

Arrêté de prescription
2016 - 151

Code Inrap
D113719

Inrap Rhône–Alpes—Auvergne
Avril 2016

Curis–au–Mont–d'Or, Rhône, Auvergne–Rhône–Alpes

Route des Monts–d'Or, Ruisseau du Thou

Sous la direction de

Michel Goy

avec la collaboration de

Odile Franc

Pierre Mille

François Vaireaux

Code opération
22 12 239

Code INSEE
69071

Arrêté de prescription
2016 – 151

Code Inrap
D113719

Inrap Rhône–Alpes—Auvergne

11, rue d'Annonay, 69675 Bron cedex

Tél. 04 72 12 90 00

rhone–alpes–auvergne@inrap.fr

Avril 2016

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

9	Fiche signalétique
10	Mots–clefs des <i>thesaurus</i>
11	Intervenants
12	Notice scientifique
13	Tableau récapitulatif des résultats
13	Fiche d’état du site
14	Localisations de l’opération : 1/250 000, 1/25 000 et cadastrale
17	Arrêté de prescription
21	Projet Inrap du diagnostic
25	Approbation du projet
27	Arrêté de désignation du responsable de l’opération

II. Résultats

31	1. Introduction
	1.1. Circonstances de l’intervention, objectifs scientifiques et méthodologie
	1.1.1. Objectifs scientifiques
32	1.1.2. Principes méthodologiques et documentation scientifique
	1.1.3. Mobilier et documentation scientifique
	1.2. État des connaissances avant l’opération
33	1.2.1. Contexte géographique
	1.2.2. Contexte archéologique et historique
34	1.2.3. Contexte historique
35	1.2.3.1. L’aménagement du jardin, histoire et iconographie
36	1.2.4. Contexte géomorphologique – par O, Franc
37	1.2.4.1. Topographie et stratigraphie
38	1.2.5. Étude documentaire
39	1.3. Stratégie et méthodes mises en oeuvre
	1.3.1. Technique de sondage
	1.3.1.1. Enregistrement et archivage des données
40	2. Résultats
	2.1. Description des sondages
	2.1.1. Les sondages positifs
46	2.1.2. Les sondages négatifs
48	3. Conclusion
49	Sources et bibliographie

51	Illustrations
	Table des illustrations
53	14 illustrations
69.	

Annexes scientifiques

71	Annexe 1 : étude dendrochronologique et xylologique du bois de berge – Pierre Mille
74	Annexe 2 : Logs stratigraphiques

III . Inventaires techniques

81 Les inventaires réglementaires

Tableau des inventaires

82	Inventaire des entités archéologiques : US et FAITS
84	Inventaire technique du mobilier
85	Inventaire des prélèvements
86	Inventaire des documents graphiques
87	Inventaire des documents photographiques numériques
89	Inventaire de la documentation écrite
90.	



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Département
Rhône 69

Communes
Curis-au-Mont-d'Or

Adresse ou lieu-dit
Route des Monts-d'Or, Ruisseau
du Thou

Codes

code INSEE
69071

Code opération Patriarche
22 12 239

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

Système RGF93 / CC46
x : 848 850 – 848 900
y : 6 427 825 – 6 427 775
z : 109,20 m IGN69 - ngf

Références cadastrales

Commune
Curis-au-Mont-d'Or

Année
2014

Section(s)
AI

Parcelle(s)
43p, 44

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Situé en zonage archéologique

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
n° 2016 - 151 du 16/02/2016

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
n° 2016/571 du 23/05/2016

Numéro Inrap de l'opération
D113719

Propriétaires du terrain

Syndicat Mixte des Monts d'Or,
225 avenue du Général de Gaulle,
69760 Limonest

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

La Métropole Grand Lyon,
Direction de l'Eau,
CS 3569, 20 rue du Lac,
69505 LYON CEDEX 03

Nature de l'aménagement

Projet de construction, aménagement,
travaux

Opérateur d'archéologie

Inrap Rhône-AlpesAuvergne

Responsable scientifique de l'opération

Michel Goy

Organisme de rattachement

Inrap Rhône-Alpes–Auvergne
11, rue d'Annonay
69675 Bron Cedex

Dates d'intervention sur le terrain

du 30/05/2016 au 02/06/2016

Surface totale du projet d'aménagement

15 000 m²

Surface diagnostiquée

619 m²

Pourcentage diagnostiquée

4,13 % (4,70 % de la surface accessible)

Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique

Inrap/Centre archéologique de Bron
12 rue L.Maggiolini
69500 - Bron

Financement

Loi de 2003 - redevance

Informations sur la composition du rapport

Nombre de volume

1

Nombre de figures

14

Nombre de pages

90

Nombre d'annexe

0

Mots-clés des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- inférieur
 - moyen
 - supérieur
 - Mesolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
- ancien
 - moyen
 - final
 - récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - ancien
 - moyen
 - final
 - Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle
 - Non daté

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa*
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Habitat (torchis)
- Autre ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- 2 Céramique
- 5 Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Mouture
- Prélèvement
- 1 Autre (lapidaire)

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Autre : (archives)

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques
Luc Françoise dit Miret, SRA	Ingénieur d'étude en charge du dossier
David Pelletier, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique (DAST)
Sophie Nourissat, Inrap	Déléguée au DAST
Michel Goy, Inrap	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants administratifs

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques
Frédéric Letterlé, DRAC	Conservateur régional de l'archéologie en Auvergne-Rhône-Alpes
Jacques Clair, Inrap	Directeur interrégional Inrap Auvergne-Rhône-Alpes
Thibault Guinnepain, Inrap	Secrétaire général Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

Équipe de fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Christian Cécillon, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Sondages, photographies, relevés	1
Michel Goy, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Responsable scientifique	6
Odile Franc, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Géomorphologue	1
Emmanuelle Gianola, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Sondages, relevés, dessins coupes	4
Véronique Vachon, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Topographe	1

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Michel Goy, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Responsable scientifique	
Diane Chawkatly-Krug	Stagiaire Inrap	D.A.O.	0
Odile Franc, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Étude spécialisée, rédaction synthèse	2,5
Emmanuelle Gianola, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Saisie inventaires, traitement mobilier	2
Alban Horry, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Étude céramique médiévale	0
Pierre-François Mille, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Étude dendrologie, xylologie	1
Véronique Vachon, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Topographie	1
François Vaireaux, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	D.A.O.	2
Ghislaine Macabéo, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Réalisation maquette P.A.O.	1

Intervenants techniques

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Véronique Bastard, Inrap	Assistante technique	Logistique du chantier
Entreprise Mithieux TP	Terrassements mécaniques	Pelle à chenilles de 15 tonnes équipée d'un godet lisse

Notice scientifique

Auteur : Michel Goy (Inrap)

Numéro d'OA (opération archéologique) : 22 12 239

Responsable d'opération : Michel Goy (Inrap)

Nature de l'opération : (OPD) du 30/05/2016 au 02/06/2016

Couverture géographique : Rhône-Alpes, Rhône, Curis-au-Mont-d'Or

Code INSEE de la commune : 69071

Mots clés du *thésaurus* : hydraulique, structure agraire, fosse, autres (murs, sols, paléochenaux)

Chronologie : XVIII^e, XIX^e s.

Peuples et cités :

Keywords :

Titre : Curis-au-Mont-d'Or, Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes

Sous-titre : Route des Monts-d'Or, Ruisseau du Thou

Le diagnostic archéologique, réalisé Route des Monts d'Or, ruisseau de Thou à Curis-au-Monts-d'Or (Rhône) sur les parcelles AI 43p et 44 a été prescrit dans le cadre du projet d'aménagement futur du ruisseau de Thou. Sur ces deux parcelles, 25 sondages ont été ouverts dans l'emprise d'une pâture en contrebas du château de Curis, dit de la Trolanderie, ou de Curis à l'aide d'une pelle à chenilles de 15 tonnes. Ce diagnostic a permis d'analyser le contexte sédimentaire d'une plaine alluviale où le ruisseau de Thou a divagué, constituant des chenaux graveleux jusqu'à la formation d'un pseudo-marais au sud-ouest de la parcelle au contact d'une pièce d'eau qui a pris ensuite sa place.

Au niveau de la rupture de pente, s'est dessiné le mur de ceinture du jardin sur le flanc nord et sud-ouest, mais la liaison n'a pas été établie entre les deux, seulement supposée. Sur toute l'étendue du jardin connu par l'iconographie (croquis de 1770 et tableau de 1774), a été retrouvée l'ancienne terre de jardin du XVIII^e s. Un niveau de sol en mortier (allée ?) a été identifié sur la partie nord du jardin. Au nord-est, les fondations arasées d'un massif pouvant appartenir à la fontaine à jet d'eau ont été identifiées. Après l'abandon du jardin, les murs sont démolis, arasés et le jardin est remblayé à nouveau par de la terre à la fin du XIX^e s. L'extension du massif forestier classé sur la moitié sud-est du site occulte comme on peut l'envisager toute une partie de l'organisation de l'ancien jardin avec ses allées et son grand bassin.

Illustration : –

Légende : –

Crédits : –

Bibliographie :

Goy 2016

GOY (M.) : *Curis-au-Mont-d'Or (69), Route des Monts-d'Or, Ruisseau du Thou*, Rapport de diagnostic. Bron : Inrap RAA, 2016, 90 p.

Tableau récapitulatif des résultats

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
XVIIIe	paléochenal, murs, terres de jardins	pieux en bois, dépôts, charbons, iconographie	aménagement des jardins, déblaiement des terres, construction de murs
XVIIIe	dépôt sédimentaire	céramiques	remblaiement du ruisseau de Thou
XIXe	captage ruisseau, aménagement bassin	iconographie	bassin

Fiche d'état du site

À l'issue du diagnostic, tous les sondages ont été rebouchés conformément aux prescriptions du cahier des charges.

N° sondage	Niveau d'apparition des vestiges	Epaisseur des niveaux
1	222,43 m NGF	1,10 m
2	222,69 m NGF	1,20 m
3	222,40 m NGF	0,70 m
4	222,32 m NGF	1 m
5	222,44 m NGF	1 m
6	222,78 m NGF	1,30 m
7	222,68 m NGF	0,30 m
8	224,13 m NGF	0,80 m
9	223,11 m NGF	0,45 m
10	224,13 m NGF	0,30 m
11	224,08 m NGF	0,80 m
16	223,56 m NGF	0,60 m
17	226,15 m NGF	?

Pièces complémentaires : localisations

Auvergne-Rhône-Alpes

Rhône, Route des Monts-d'Or, Ruisseau du Thou

x : 848 850 – 848 900

y : 6 427 825 – 6 427 775

z : 109,20 m IGN69-NGF

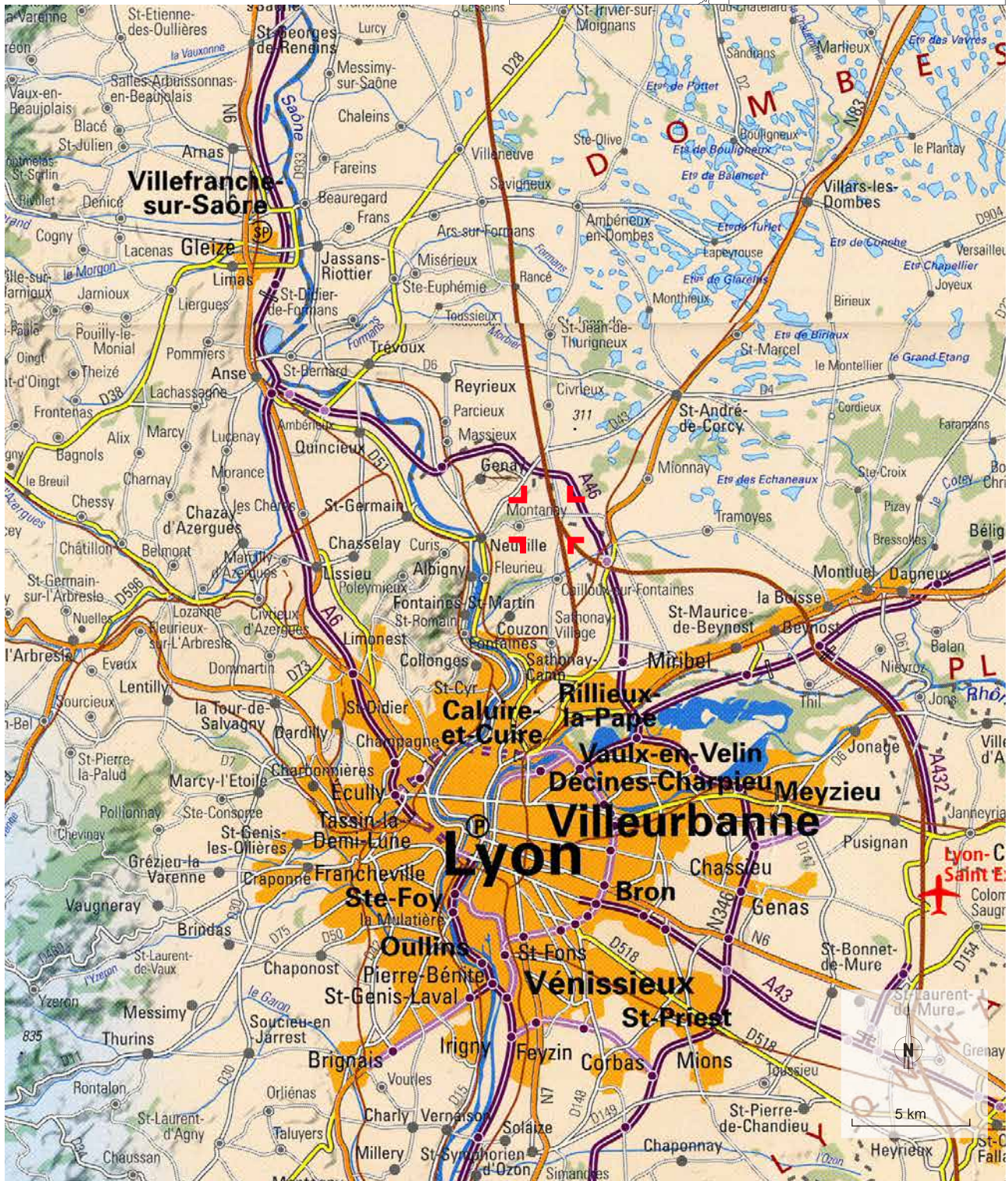
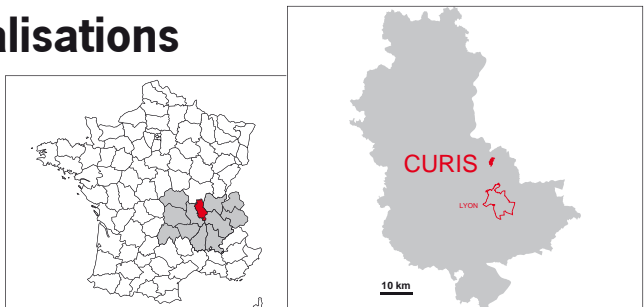


Fig. A : localisation du site sur fond de carte régionale 1/250 000

Source : Direction de la communication Rhône-Alpes/Inrap ; D.A.O. : Gh. Macabéo



CartoExplor3 – Copyright IGN – Projection Lambert II étendu / NTF – Echelle 1:25 000 – Grille Lambert 93 / RGF93, ©FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

Fig. B : localisation du site sur fond I.G.N. 1/25 000

Source : I.G.N. ; D.A.O. : Gh. Macabéou

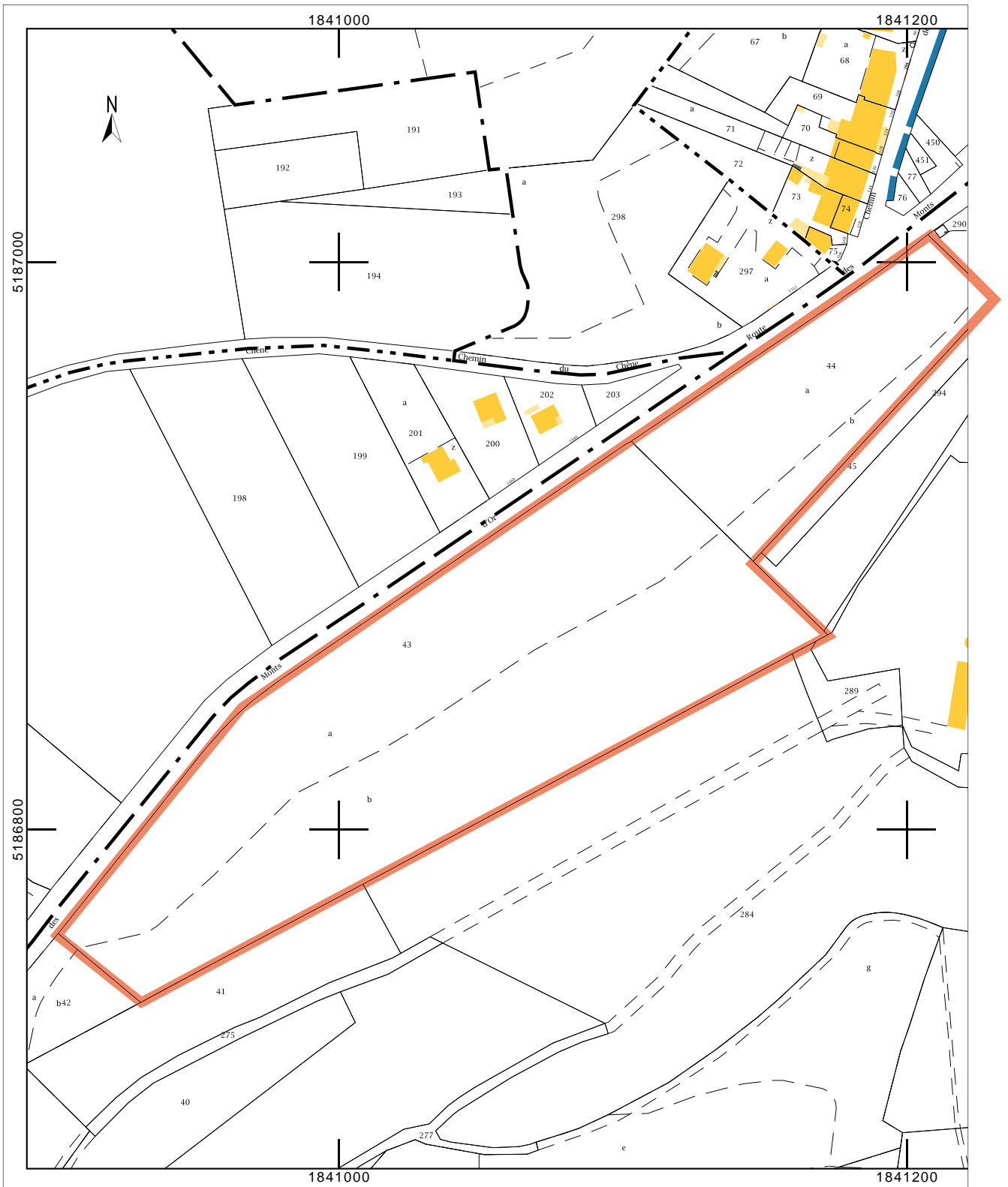


Fig. C : localisation cadastrale 1/2 000 – parcelles AI 43p, 44

Source : cadastre.gouv.fr ; D.A.O. : Gh. Macabéo

Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle *Architecture et patrimoines*
Service régional de l'archéologie

SRA : 30641
Affaire suivie par : Luc FRANCOISE DIT
MIRET

☎ : 04-72-00-44-54
Télécopie : 04-72-00-44-57
✉ : luc.miret@culture.gouv.fr

2016-151

Arrêté n° 2016-151 du 16 février 2016

portant prescription de diagnostic archéologique

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 pris en application de l'article R523-64 du Code du Patrimoine, portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Alain Daguerre de Hureaux, directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-28 du 4 janvier 2016, portant délégation de signature à Monsieur Alain Daguerre de Hureaux, directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales ;

VU l'arrêté 2016-1 du 6 janvier 2016 de Monsieur le directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, portant délégation de signature à Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint des affaires culturelles, responsable du pôle *Architecture et Patrimoines*, à Monsieur Frédéric Letterlé, chef du service régional de l'archéologie par intérim et à Monsieur Jean-Pierre Legendre, conservateur général du patrimoine ;

VU le dossier de Projet de construction, d'aménagement ou de travaux déposé auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, sous le n° non référencé, par LA MÉTROPOLE GRAND LYON - M. Christian DEBIESSE, Direction de l'Eau - 20 rue du Lac - CS 33569 - 69505 LYON CEDEX 03, reçu le 02/02/16 ;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, en raison de la présence potentielle de l'ancien jardin du château de la Trolanderie ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Département : RHONE

Commune : Curis-au-Mont-d'Or

Lieu-dit : Route des Monts d'Or, Ruisseau du Thou

Cadastre : section(s) / parcelle(s) : A1 43p, 44

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 15 000 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Aménageur : La Métropole Grand Lyon - Direction de l'Eau, représentée par M. Christian DEBIEÛSE, 20 rue du Lac, CS 3569, 69505 LYON CEDEX 03.

Article 2 :

La réalisation du diagnostic sera attribuée à l'Institut National de recherche archéologiques préventives (INRAP).

Après désignation du ou des responsables scientifiques par l'État, le diagnostic sera réalisé, conformément au projet d'intervention élaboré par l'INRAP, suivant les objectifs scientifiques et principes méthodologiques décrits ci-dessous.

Le diagnostic archéologique comprend une phase de prospections, de travaux de terrain, une phase d'étude, et s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus. Celui-ci devra être rendu en 6 exemplaires papier, dont un non broché et 1 CD-Rom en version pdf.

L'opérateur ainsi désigné soumettra au Préfet de région, Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

Article 3 :

Objectifs scientifiques :

Le secteur concerné par l'aménagement est situé à environ 300 mètres au nord-est du tracé de l'aqueduc antique du Mont d'Or et en bordure immédiate du château de la Trolanderie. Cet édifice qui semble remonter au XIV^e s. a été remanié au fil du temps y compris dans un passé récent où il a fait l'objet d'un vaste projet de restructuration intérieure. Le château dispose d'un jardin dont il est fait mention en 1740. Il se trouve sur l'emplacement du projet d'aménagement et semble avoir fait l'objet d'une reconnaissance archéologique très ponctuelle en 2 000.

De manière générale, l'opération devra mettre en évidence la nature et l'organisation des vestiges archéologiques existants sur le site et en particulier ceux liés à la présence de l'ancien jardin du château.

La présence et la caractérisation d'une occupation anthropique toutes périodes confondues sera recherchée. Les observations géomorphologiques permettant de définir les modes de mise en place et d'évolution du site seront également à rechercher.

Des prélèvements de bois ou de végétaux éventuellement présents dans les sondages donneront lieu à des analyses en vue de datation ou de détermination.

Article 4 :**Principes méthodologiques :**

Des sondages devront être réalisés sur l'ensemble du projet pour mettre en évidence les différents niveaux d'occupation présents sur le site et caractériser l'épaisseur stratigraphique des vestiges. Cette reconnaissance devra intéresser en priorité la zone nord du tènement, emplacement supposé de l'ancien jardin. Les sondages seront descendus à la cote du projet de terrassement, selon les indications qui seront communiquées par le maître d'ouvrage des travaux, ils devront être réalisés à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse monté en rétro.

Article 5 :**Responsable scientifique :**

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : archéologue spécialiste des jardins.

Article 6 :

Dans un délai de trois mois à compter de la réception du rapport de diagnostic, le préfet de région pourra notifier les éventuelles prescriptions à mettre en œuvre à la suite de ce diagnostic (fouille archéologique préventive, modification de la consistance du projet, remblai de protection, prescription de conservation...).

Article 7 :**Mobilier et documentation scientifique :**

L'inventaire du mobilier archéologique, inclus dans le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice des droits de propriété appartient à la personne physique ou morale propriétaire du terrain visé à l'article 1^{er} du présent arrêté, à la date de découverte du mobilier archéologique.

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur désigné le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase de terrain du diagnostic. Il est responsable de la sécurité des objets et de leur bonne conservation le temps de cette étude.

Tous les matériaux sensibles dont la liste suit doivent impérativement et immédiatement, dès le stade du terrain, être dirigés vers des laboratoires de restaurations possédant les qualifications adéquates :

- bois
- métaux (avec radiographies systématiques de tous les objets, rendues avec les archives scientifiques, en négatif et au format numérique).
- matières organiques fossilisées (lignite, ambre, jais, etc.)

À la remise du rapport et, au plus tard, à l'expiration du délai de deux ans, le mobilier et la documentation scientifique constituée au cours de l'opération sont remis à l'État.

Article 8 :

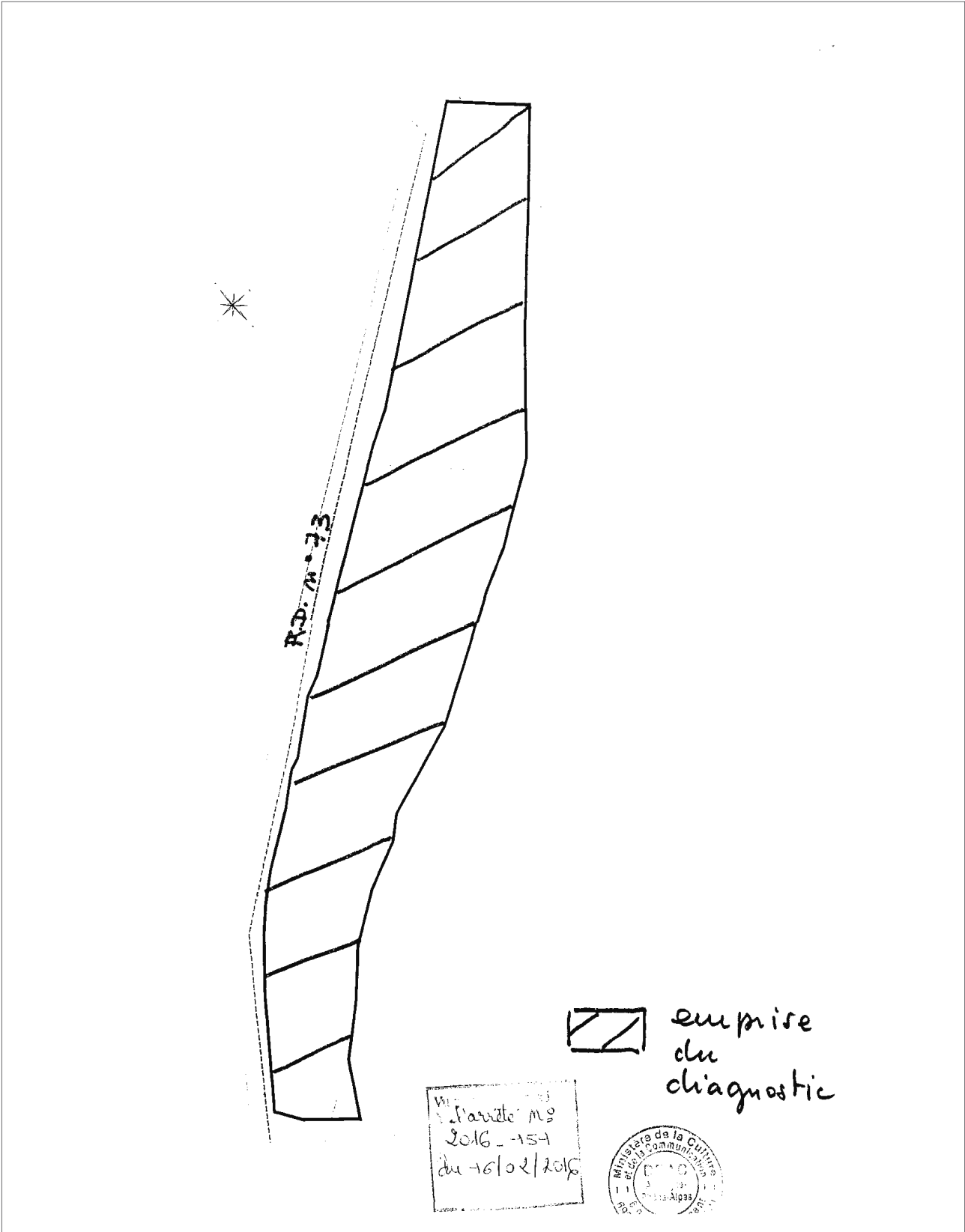
Le directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'aménageur et au directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Lyon, le 16 février 2016

Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
le conservateur général du patrimoine,



Jean-Pierre LEGENDRE



Projet scientifique d'intervention – Inrap



PROJET D'OPERATION DE DIAGNOSTIC

Réf. Projet : D113719
SN

1. IDENTIFICATION :

SITE : route des Monts d'or Ruisseau de Thou
COMMUNE : Curis-Au-Mont-d'or
DEPT. : 69
REF. CADASTRALES : AI 43p, 44
MAITRE D'OUVRAGE : La Métropole Grand Lyon
SURFACE A DIAGNOSTIQUER : 15 000 m²
TYPE DE L'OPERATION : rural
DATE RÉCEPTION PRESCRIPTION : 18/02/2016
DATE DU PROJET : 16 février 2016
TYPE D'AMENAGEUR : Public
TYPOLOGIE DE L'AMENAGEMENT : rivière

2. OBJECTIFS

La prescription de l'Etat assigne aux objectifs suivants :

- Mise en évidence de la nature et de l'organisation des vestiges archéologiques, toutes périodes confondues, présents sur le site.
- Une attention particulière sera portée aux périodes historiques en raison de la présence d'un jardin à la française appartenant au château de la Trolanderie

3. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

3.1. Principes généraux

L'intervention se déroule en deux temps :

- la phase dite phase terrain qui correspond aux travaux de terrassement et de fouille réalisés sur le site
- la phase dite phase d'étude qui englobe la saisie et l'analyse descriptive des données archéologiques par le responsable d'opération, la réalisation des illustrations par un dessinateur spécialisé en DAO ainsi que la rédaction de la synthèse chronologique et la restitution du site au sein des problématiques historiques locales et régionales.

. Préalables

Transmission d'un plan topographique en DWG ou DXF

. Mise en oeuvre du diagnostic

Les sondages seront réalisés à l'aide d'une pelle chenillée 15/20T équipée d'un godet lisse de 2 m de diamètre. Les sondages seront réalisés sur toute la surface de la parcelle et devront être réalisés en priorité à l'emplacement nord, emplacement supposée de l'ancien jardin. Ces sondages devront atteindre les niveaux du terrain naturel et éventuellement élargis en fenêtre si positifs. Leur implantation, leur profondeur et leur géométrie seront adaptées aux exigences scientifiques de l'intervention.

Les aménagements anthropiques découverts seront relevés en plan, et éventuellement en élévation. Des coupes ou logs stratigraphiques seront relevés dans tous les sondages, même négatifs.

La documentation de fouille (mobilier, matériel biologique, prélèvements, photographies, minutes et autres documents écrits) sera inventoriée en conformité avec **l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opération archéologique**. Le mobilier sera traité, conditionné et traité conformément aux instructions stipulées dans **l'Arrêté du 1 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu de diagnostics et de fouilles archéologiques**.

Des prélèvements à but de datation radiocarbone et/ou analyse seront effectués.

3.4. Etat du terrain en fin d'intervention

Les tranchées seront rebouchées sommairement sans compactage avec tri des terres.

4. MOYENS

Les budgets présentés ci-après sont prévus pour une opération moyennement positive. Ils pourront être réajustés en cours d'opération en fonction des découvertes.

La préparation du chantier (formalités administratives, prise de connaissance des modalités d'intervention, organisation du chantier et préparation logistique) sera effectuée en 1 jour par le Responsable d'opération).

La **phase de terrain** sera mise en oeuvre sur une durée de 4 jours ouvrés, par l'équipe suivante :

- 1 pelle chenillée équipée d'un godet de 2 m de largeur min. durant 4 jours (hors rebouchage)

- 1 RO et 1 technicien durant 4 jours
- 1 géomorphologue 1 jour
- 1 spécialiste à la demande 1 jour
- 1 topographe 1 jour

D'une durée de 4 jours, la **phase de rapport** sera réalisée par :

- 1 RO durant 4 jours
- 1 technicien spécialisé (DAO) durant 2 jours
- 1 technicien spécialisé (PAO) durant 1 jour
- 1 technicien (saisie inventaires, traitement mobilier) durant 2 jours
- spécialistes mobilier : 1 jour
- 1 géomorphologue : 1 jour
- 1 spécialiste à la demande 1 jour
- 1 topographe durant 1 jour

Provision pour analyses

Une enveloppe de 1200 euros sera provisionnée pour couvrir les frais d'analyses réalisées par des partenaires extérieurs (datations radiocarbone, anthracologie, traitement des éléments métalliques...).

I.5. Bilan des moyens

Moyens Humains (j/h)	RO	Tech.	Spéc. Mob.	Géom	Spécialiste	Topo.	DAO	PAO	Total
Préparation	1								1
Terrain	4	4		1	1	1			11
Rapport	4	2	1	1	1	1	2	1	13
Total	9	6	1	2	2	2	2	1	26

Moyens terrassement	Fouille	Rebouchage	Total
1 Pelle 15/20T	4	2	6

5. DELAIS DE REALISATION

Durée terrain : 4 jours

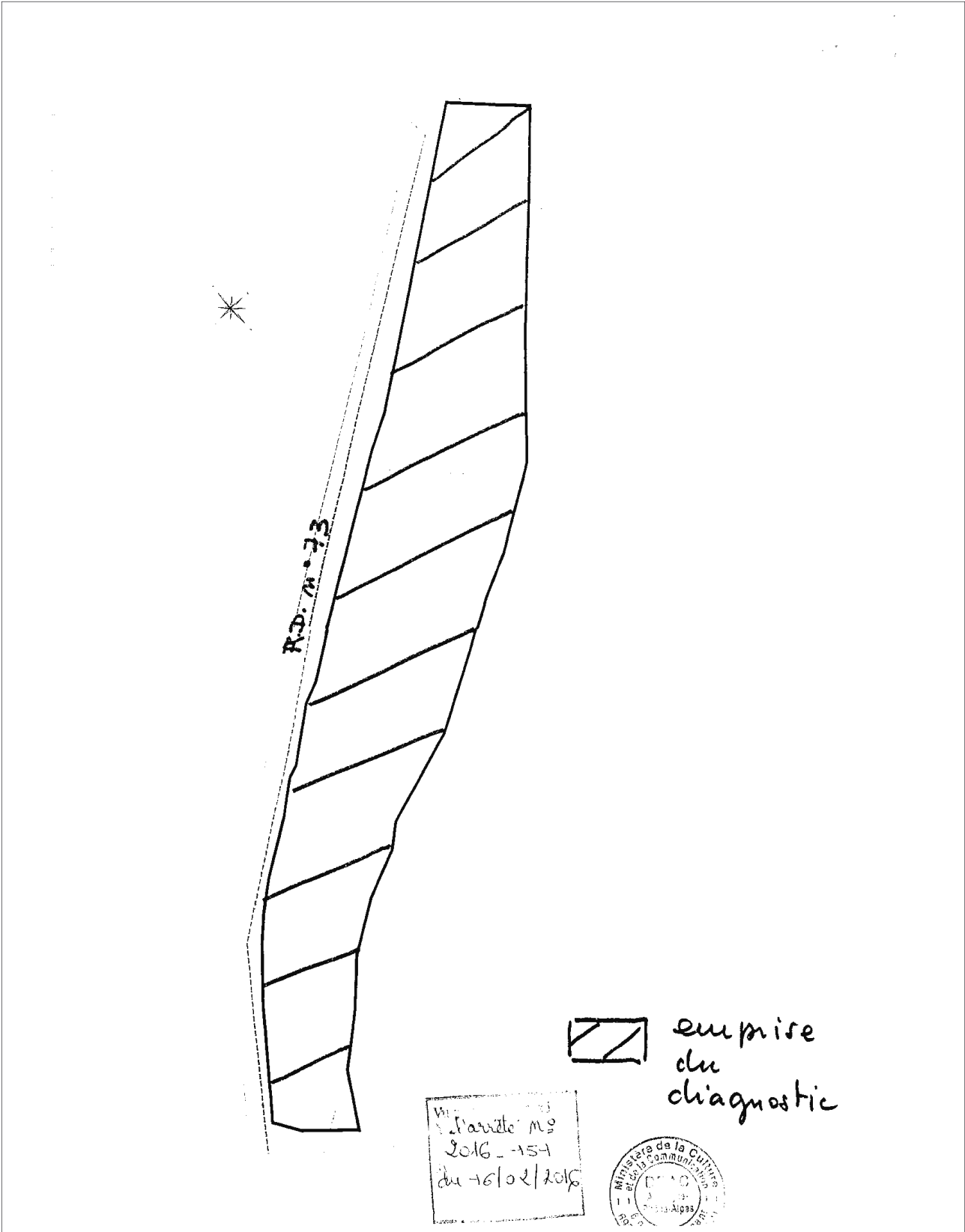
Durée étude : 4 jours

Délai de rendu du rapport : selon convention

Dans le cas où les résultats des rapports d'analyse des laboratoires extérieurs à l'INRAP seraient renvoyés hors délais de remise du RFO, une note d'accompagnement sera rédigée par le responsable d'opération.

6. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Plan des zones à sonder joint



Approbation du projet



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 22 mars 2016

Pôle *Architecture et patrimoines*
Service régional de l'archéologie

Le directeur régional des affaires culturelles

Affaire suivie par :

Luc FRANCOISE DIT MIRET

A

**M. le Directeur de l'Institut national
de recherches archéologiques préventives**
Pôle convention
11 rue d'Annonay
69675 BRON cedex

Tél. (33) [0]4 72.00.44.54
fax (33) [0]4 72.00.44.57
courriel : luc.miret@culture.gouv.fr

Réf : 2016/2081/LFDM/MNT

APPROBATION D'UN PROJET DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

(art. R. 523-30 du code du patrimoine)

Références du dossier soumis à des prescriptions d'archéologie préventive :
(diagnostic archéologique)

Curis-au-Mont-d'Or (RHONE) Route des Monts d'Or Ruisseau du Thou Cadastre : AI 43p, 44
Projet de construction, d'aménagement ou de travaux
Demandeur : LA MÉTROPOLE GRAND LYON
M. Christian DEBIESSE
N° SRA 30641 Références INRAP : D 113 719

Monsieur le Directeur,

Le projet détaillant la mise en œuvre d'un diagnostic archéologique que vous m'avez transmis, relatif au dossier ci-dessus référencé, est conforme à ma prescription et ne suscite pas d'observation particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur régional des affaires culturelles et par délégation,
Le chef du service régional de l'archéologie par intérim
Frédéric Letterlé

Arrêté de désignation

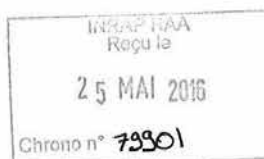


PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle *Architecture et patrimoines*
Service régional de l'archéologie

SRA : 30641 - Code opération Patriarche : 2212239
Affaire suivie par : Luc FRANCOISE DIT MIRET
☎ : 04-72-00-44-54
✉ : luc.miret@culture.gouv.fr



Arrêté n° 2016/571 du 23 mai 2016 relatif à la désignation d'un responsable scientifique d'opération

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine et notamment son livre V;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-28 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Alain Daguerre de Hureaux, directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales ;

VU l'arrêté 2016-1 du 6 janvier 2016 de Monsieur le directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, portant délégation de signature à Monsieur Eric Bultel, directeur régional adjoint des affaires culturelles, à Monsieur Stephan Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, à Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint des affaires culturelles, responsable du pôle Architecture et Patrimoines, à Monsieur Frédéric Letterlé, conservateur régional de l'archéologie et à Monsieur Jean-Pierre Legendre, conservateur général du patrimoine ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône n° 2016-151 en date du 16/02/2016 prescrivant un diagnostic archéologique : au lieu-dit : Route des Monts d'Or Ruisseau du Thou, commune de Curis-au-Mont-d'Or, département : RHONE.

ARRETE

Article 1^{er} : M. Michel GOY (organisme de rattachement : INRAP) est désigné comme responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté susvisé.

Article 2 : La réalisation du diagnostic archéologique, du 30/05/2016 au 02/06/2016, est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le diagnostic archéologique sera réalisé, conformément au projet d'intervention archéologique élaboré par l'INRAP et approuvé par l'Etat. Les conditions de sa réalisation seront fixées par voie de convention, conclue entre la personne qui projette d'exécuter les travaux et l'INRAP.

Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et le conservateur du service régional de l'archéologie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au directeur général de l'INRAP.

Fait à Lyon, le 23 mai 2016

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
par délégation
le Conservateur régional de l'archéologie
Frédéric LETTERLÉ

II. Résultats

1. Introduction

1.1. Circonstances de l’intervention, objectifs scientifiques et méthodologie

Le projet de rectification et d’aménagements paysagers autour du ruisseau de Thou en contrebas du château de Curis-au-Mont-d’Or vise à redonner au ruisseau son ancien tracé méandré dans une grande parcelle en pâture longeant la route départementale RD73 reliant Curis à Poleymieux-au-Mont-d’Or et aux campagnes de l’Ouest lyonnais.

Ce fond de vallon est bordé au premier plan par la route départementale, puis par l’ancien habitat des carriers, par les carrières d’extraction de pierre et au sud-est par le château de Curis, ou de la Trolanderie, dans un secteur classé en zonage archéologique. Le site a bénéficié d’une inscription partielle du château, de la chapelle, des deux tours isolées et de décors intérieurs en 1988 et la totalité du domaine a été classé aux Monuments Historiques le 20 novembre 2007¹. Ce classement a conduit le SRA/DRAC Rhône-Alpes à prescrire un diagnostic archéologique (arrêté de prescription n°2016-151 du 16 février 2016).

L’évaluation s’est déroulée du 30 mai au 2 juin 2016, sous la responsabilité de Michel Goy – Inrap (arrêté de désignation n°2016/571 daté du 23 mai 2016). « *La réalisation d’un diagnostic vise, par des études, prospections ou travaux de terrain, à mettre en évidence et à caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents sur le site* » (décret 2001-490, art. 14).

1.1.1. Objectifs scientifiques

Le secteur concerné par l’aménagement est situé à 300 m au nord-ouest du tracé de l’aqueduc antique du Mont-d’Or et en bordure immédiate du château dit de la Trolanderie, ou de Curis. Cet édifice qui semble remonter au XIV^e s., a été remanié aux XVIII^e et XIX^e s. et dans les années 2005, où il a fait l’objet d’un vaste projet de restructuration intérieure avant la commercialisation du château.

Le château dispose d’un jardin dont il est fait mention en 1740 et qui se trouve sur l’emplacement du projet d’aménagement. Ce jardin a fait l’objet d’une reconnaissance archéologique très ponctuelle dans les années 2000 par des étudiantes/chercheurs de l’École d’architecture de Versailles.

De manière générale, l’opération devra mettre en évidence la nature et l’organisation des vestiges archéologiques existants sur le site et en particulier ceux liés à la présence de l’ancien jardin du château.

La présence et la caractérisation d’une occupation anthropique toutes périodes confondues seront recherchées. Les observations géomorphologiques permettant de définir les modes de mise en place et d’évolution du site seront également à prendre en compte. Des prélèvements de bois ou de végétaux éventuellement présentes dans les sondages donneront lieu à des analyses en vue de datation ou de détermination.

1 Ministère de la Culture et de la Communication, Base Mérimée, référence PA00117754.

1.1.2. Principes méthodologiques et documentation scientifique

Des sondages devront être réalisés sur l'ensemble du projet pour mettre en évidence les différents niveaux d'occupation présents sur le site et caractériser l'épaisseur stratigraphique des vestiges.

Cette reconnaissance devra intéresser en priorité la zone nord du tènement, emplacement supposé de l'ancien jardin. Les sondages seront descendus à la cote du projet de terrassement selon les indications qui seront communiquées par le maître d'ouvrage des travaux, ils devront être réalisés à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse monté en rétro.

1.1.3. Mobilier et documentation scientifique

L'inventaire du mobilier archéologique inclus dans le rapport de diagnostic, sera communiqué par le Service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ces droits. L'exercice des droits de propriété appartient à la personne physique ou morale propriétaire du terrain visé à l'article 1^{er} de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique, à la date de découverte du mobilier archéologique.

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération est conservé par l'opérateur désigné le temps nécessaire à son étude, qui en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin d'opération du terrain de diagnostic. Il est responsable de la sécurité des objets et de leur bonne conservation le temps de cette étude.

Tous les matériaux sensibles dont la liste suit doivent impérativement et immédiatement, dès le stade du terrain, être dirigés vers des laboratoires de restauration possédant les qualifications adéquates : bois, métaux, matières organiques fossilisées. À la remise du rapport et, au plus tard à l'expiration du délai de deux ans, le mobilier et la documentation scientifique constituée au cours de l'opération sont remis à l'État.

1.2. État des connaissances avant l'opération

Les données recueillies pour cette présentation des connaissances reposent sur l'étude préliminaire² menée en 1999-2000. En l'absence de son propriétaire disparu en 1986, suivi d'une vente judiciaire en 1988, le château fut abandonné et subit un processus de dégradation important, tant sur du bâti que du parc, où les 30 hectares de terres et bois tombèrent en friche.

La municipalité de Curis, désireuse de conserver et de restaurer cet élément du patrimoine local engagea à partir de 1987-1988, le sauvetage du domaine et se tourna vers les services de l'État (DRAC), qui proposèrent l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques d'une partie du château, dont l'arrêté fut pris par le préfet de région le 1^{er} décembre 1988.

La Communauté urbaine de Lyon devient propriétaire du château de Curis et du parc de 35 hectares en 1993. S'interrogeant sur le devenir du parc, notamment au regard de la Mission écologie, la Communauté urbaine souhaitait bénéficier de propositions de mise en valeur paysagère du domaine et pour l'aspect patrimonial du château, elle décidait d'engager un complément d'études historiques.

Dans cette optique, la Communauté urbaine a demandé aux responsables de la

2 Béatrice Couturier, Marie Defise, Valérie Jean, « *Le parc du domaine de Curis-au-Mont-d'Or* », sous la direction de Monique Mosser et Jean-François Cabestan, DPEA « Jardins historiques, paysages et patrimoine », École d'Architecture de Versailles UP3, 1999-2000, 131 p.

formation « Jardins historiques, paysage et patrimoine » de l’École d’architecture de Versailles de confier à une équipe d’étudiants la réalisation de cette mission. Cette étude avait pour but de recenser les structures bâties ou végétales présentes sur le site et de compléter ces informations par une recherche d’archives permettant d’offrir une bonne lecture historique du parc. Il était également demandé une analyse paysagère des éléments de composition et des mises en scènes paysagères encore en place ou répertoriés sur documents historiques. Une identification des essences d’arbres composant le parc en distinguant les plus remarquables sur le plan de la botanique ou ceux dont la présence atteste d’une époque devait être établie afin de mettre en évidence les atouts et éléments patrimoniaux du domaine.

Entre octobre 2014, janvier et mars 2015, l’atelier Chardon Paysage rendit au cours de trois comités de pilotage, une étude d’intégration architecturale et paysagère d’un site de rétention du Thou dans le parc du château de la Trolanderie proposant de recréer un « parcours naturel » du Thou dans la parcelle avec un parcours régulier le long de l’ancien jardin classique, au comité de pilotage du 17 mars 2015.

1.2.1. Contexte géographique

Situé au nord-ouest de la ville de Lyon, le Mont d’Or constitue un ensemble géographique de moyenne montagne, délimité au nord par la plaine de Quincieux, la cuvette de Vaise au sud, par la Saône à l’est et par l’A6 à l’ouest.

Le paysage des Monts d’Or révèle une grande diversité géographique, avec monts et vallons, entrecoupés de coteaux entaillés et de multiples talwegs, avec un couvert végétal dense qui laisse la place à des étendues déboisées réservées aux pâturages, à la culture céréalière, à la vigne et aux cultures fruitières. La présence d’un sol calcaire, perméable et bien drainé a permis l’implantation d’essences végétales adaptées aux régions sèches et méridionales.

Le village de Curis garde de son sous-sol calcaire la trace d’exploitation de pierres des Monts d’Or, extraites d’anciennes carrières dont le front de taille subsiste en face de l’entrée principale du château, en arrière du quartier d’habitation des carriers. Des restes de tunnels d’exploitations sont encore visibles le long de la route de Poleymieux, en face des parcelles soumises aux sondages archéologiques et cinq anciens sites d’exploitation sont encore visibles aux Carrières en face du parc, au chemin du Chêne, au château et à la Ponson. Cette exploitation du calcaire cessa dans les années 1950 au profit des carrières de Couzon-au-Mont-d’Or plus proches de la ville de Lyon.

Les parcelles soumises au diagnostic archéologique sont parallèles à la départementale RD73 (route de Poleymieux), à l’entrée du village en venant de Poleymieux, en contrebas du château médiéval de Curis. Elles couvrent 15 000 m² et correspondent à la plaine alluviale du ruisseau de Thou actuellement canalisé sous la voirie départementale.

C’est sur ce terrain, actuellement pâturé qu’a été aménagé dans le courant du XVIII^e s., un jardin à la française comportant bassins, fontaines et allées en bordure d’un grand bassin de 125 m de long, partie intégrante de l’embellissement du parc actuellement dissimulé par une végétation touffue qui l’a envahi.

1.2.2. Contexte archéologique et historique

La Carte archéologique du Rhône pour la commune de Curis-au-Mont-d’Or reste encore peu documentée. À la période antique, la commune était traversée par l’aqueduc du Mont-d’Or, un des quatre aqueducs qui alimentait la cité de *Lugdunum*, dont un regard fut identifié à Curis. L’aqueduc traversait la commune sur presque 2 km en direction d’Albigny-sur-Saône. D’autres éléments se rapportant à cet aqueduc furent identifiés (tuyaux de plomb, ou de terre cuite,

débris de maçonnerie) ailleurs sur la commune (Raverat 1865 : 60). Les autres vestiges d'occupation antique sont répartis le long du chemin des Brigandières (actuelle route de la mairie), sur le plateau des Avoraus où des tombeaux gallo-romains furent découverts vers 1862, constitués de dalles de pierre, de blocs et où, de la céramique et une tête de femme en marbre furent recueillis. La tête de femme casquée a été identifiée comme Athéna-Minerve (Fellague, Dumas 2015 : 498). Pour le haut Moyen Âge, des inhumations avec coffrage de dalles ont été découvertes le long de la rue de la Mairie, vers le chemin des Avoraus, lors de travaux de voirie et à 200 m de là, sur Albigny, des tombes avec dalles de calcaire furent mises au jour dans les années 1960. Les sépultures à inhumation en coffre de dalles incitent à une datation du haut Moyen Âge. L'épithaphe paléochrétienne d'*Audolena* identifiée sur un linteau d'architrave (Descombes 1985 : 443), conservée à Albigny-sur-Saône, proviendrait peut-être de l'espace funéraire du haut Moyen Âge situé le long de la rue de la Mairie à Curis ou au bord de la route des Monts-d'Or à Albigny.

1.2.3. Contexte historique

C'est autour du X^e s., que le village et l'église de *Curisio* sont cités une première fois entre 984 et 994 dans le *Dénombrement des possessions de l'église de Lyon*.

Selon G. Pérouse, du XI^e au XIII^e s., le village connaît un essor démographique, il est alors concentré autour de l'église et de quelques hameaux : les Vignetières, la Trolanderie, port du Pontet et abords du château. La motte de la Morelle est abandonnée entre les XI^e et XIII^e s. avec le déplacement de l'habitat castral vers le site actuel du château, au-dessus de la plaine alluviale du Thou, en face des carrières médiévales des pierres des Monts d'Or.

Les premiers seigneurs sont sans doute issus de la famille éponyme « *de Mont d'Or* » au XII^e et XIII^e s., mais la première mention explicite date de 1209.

À cette date Guillaume de Marchant, co-seigneur de Poleymieux reconnaît tenir en fief de l'Église de Lyon, toutes ses possessions et celles de son père dans les paroisses de Saint-Germain, de Curis et de Poleymieux. En 1216, il vend toutes ses possessions dans la *villa de Curis* au doyen du chapitre de Lyon Guillaume de Collonges, possessions qui vont s'agréger à d'autres dans le but de constituer une nouvelle seigneurie distincte de celle de Poleymieux-au-Mont-d'Or.

Au XIII^e s., quelques chartes signalent l'existence d'un seigneur de Curis, en l'occurrence *Johannis de Curis*, qualifié de *dominus* (Guigue 1875) et d'un *Willelmus de Curis* en mars 1256, probables derniers représentants de la famille seigneuriale de Curis.

En 1270, le banquier lyonnais André d'Albon (env.1250 - 1290) achète la seigneurie de Curis au chapitre de Lyon et plus tard, avec son frère Pons (mort en 1306) en accroît les droits et les revenus, au point d'en constituer un fief important. Henri d'Albon, seigneur de Curis et de Saint-Forgeux est qualifié de *miles*. Il teste en 1361 et rend l'hommage pour « *le bâtiment et les dépendances de la maison forte de Curis* ». La seigneurie de Curis reste aux mains de la famille d'Albon pendant quatre siècles jusqu'à la vente du « *château, terre et seigneurie de Curis* » par la sénéchaussée de Lyon à la mort de Claude d'Albon à Me Claude Seguin, qui agit pour la famille de Neufville de Villeroy, alors gouverneurs du Lyonnais.

La seigneurie est revendue en 1645 à Laurent de la Veuhe, comte de Chevières (mort en 1671), qualifié de *baron de Cury*, bourgeois lyonnais, prévôt des marchands en 1665-1666, Conseiller du Roi et Trésorier général de France en la généralité de Lyon. À son décès, sa fille revend la seigneurie à Louis Bay, marchand drapier lyonnais qui en restera propriétaire jusqu'en 1740. En 1740, les Bay vendent le domaine à Gilbert de la Fond, baron de Juis dont l'activité au château est mal connue, mais qui s'opposa de 1748 à 1758 au seigneur de Poleymieux sur l'usage et la propriété des eaux du Thou. En juin 1769, Gilbert de la Fond vend la propriété à Marie-Rose Achallée de Francesqui, veuve de François-Camille de

Francesqui, gentilhomme issu de la noblesse florentine établie à Marseille depuis le XV^e s., et instigatrice des nouveaux aménagements paysagers avec la collaboration de Jean-Antoine Morand (1727-1794), architecte et ingénieur de Lyon.

1.2.3.1. L'aménagement du jardin, histoire et iconographie

Mme de Francesqui entreprend en 1769 la restauration du château grâce à J.-A. Morand qui intervient sur la façade sud. À cette époque, elle obtient grâce à une ordonnance royale l'interdiction d'exploitation des eaux du Thou dont elle est propriétaire. En 1770, Morand compose pour le parc, deux plans, dont un « *projet de composition pour le jardin régulier* » du château de Curis et un autre plan non interprété qui figure dans le rapport d'étude de 1999-2000. Dans le projet de 1770 sur lequel ont été calqués les résultats des sondages archéologiques (fig. 3, bas), on reconnaît le mur d'enceinte, l'allée droite et les allées de traverses qui partagent l'espace gazonné en quatre parterres compartimentés (Pérouse de Montclos 2004) encadrés d'une allée de côté qui ceinture le jardin et bute contre le mur de clôture. Sur le flanc nord, l'allée de côté s'arrête contre un petit belvédère de forme semi-circulaire (talus actuel ?). Les entrées sud et nord sont marquées par deux piliers carrés encadrant un portail ou une grille. Sur l'agrandissement au nord du plan de 1770, le jardin se prolonge par un parterre à allées droite, biaise et une allée de côté.

Pour concrétiser visuellement le projet de jardin régulier, Mme de Francesqui commande en 1774 au peintre dijonnais Jean-Baptiste Lallemand (1713-1803), un tableau représentant son château avec le jardin (fig. 3, haut) et la grande pièce d'eau attenante. Ce tableau resta au château jusqu'en 1988 avant d'être vendu. Sur cette représentation divisée en deux plans, à gauche, on voit le château en position dominante précédé d'un massif boisé (charmilles ?) et dans le fond du tableau, une allée rectiligne guidant le regard vers le fond du tableau d'où émerge le ruisseau de Thou qui serpente vers la pièce d'eau, autre élément majeur du jardin. À droite, de la pièce d'eau, un jardin clos de murs est présenté aux regards. On peut reconnaître certaines des dispositions du projet de 1770 avec l'allée droite (en graviers ?) et deux allées de côté. Les parterres gazonnés semblent à peine dessinés, deux bassins circulaires avec jets d'eaux agrémentent le jardin. Des pilastres carrés marquent les angles des murs et les entrées du jardin, au sud-ouest un portail grillé est encadré de deux piliers. Les pilastres du portail nord sont couronnés de lions assis et de motifs végétaux aux angles. Les murs du jardin semblent couverts de végétation (arbres fruitiers ?) peut-être disposée en espaliers (?) ; seul le mur sud limitrophe avec la pièce d'eau est pourvu d'un nombre important de pots de fleurs.

Notons également que dans le tableau, ce mur semble correspondre exactement à la bordure orientale de la pièce d'eau rectangulaire de 120 m long, alimentée par le Thou qui s'écoule par une fontaine adossée à triple bouches. Par contre, l'extension biaise du jardin du projet de 1770 semble avoir disparu sur le tableau de 1774.

Entre la première mention de 1740 et les premiers travaux situés vers 1770, dont on peut penser qu'ils ont été menés à bien en 1774, on a encore une vision différente mais proche de celle offerte par le plan terrier de 1783 (fig. 4 haut) qui montre un jardin avec dix parterres compartimentés, encadré de murs entre la pièce d'eau et « la route de Curris à Poleymieux ».

Mme de Francesqui vend le domaine à Jean-Louis Beuf en 1780, qui aura recours à Morand pour restaurer le château. Jean-Louis Beuf est arrêté sous la Révolution et fusillé en 1793. Louis-Antoine-Honoré, son fils, pourra récupérer la propriété en 1794 qui couvre alors une cinquantaine d'hectares. Louis-Antoine-Honoré marie sa fille Azélie à Camille Meaudre de Sugny en 1824, qui vend à son tour une partie importante du domaine en 1844 à sa tante Jeanne Élisabeth Morand de Jouffrey, épouse de François Ponchon de Saint-André (1780-1861) qui en fera donation à Antoine-Marie Ponchon de Saint-André en 1863. Ce dernier rachète de nombreuses parcelles agricoles jouxtant le domaine dans l'intention de reconstituer le parc du château mais en 1878, celui-ci vend à Pauline-Alphonsine et Marie-

Émilie de Vauxonne le château, ses dépendances et les terres qui l'entourent tout en conservant une partie du domaine.

En 1884, M. de Bouchaud de Bussy et les deux sœurs de Vauxonne vendent conjointement le château et son domaine de 21 hectares à Jean-Baptiste Antoine, comte de Chazelles ainsi que la source de la Blache, source de conflit avec les Ponchon de Saint-André. Le Comte de Chazelles intente aussi un procès à M. Denis, maître maçon qui exploitait le « vieux moulin d'en bas », remis en service après 1874 et demanda que soit fait l'entretien de la grande pièce d'eau du parc du château qui servait d'écluse au moulin. On peut voir ce moulin (en P) sur le plan de l'architecte Curieux dressé en 1886. Après la disparition du comte de Chazelles en mai 1886, son héritière vend le château de Curis, les 21 hectares du domaine et les autres possessions lyonnaises à Marie-Charles Teyssier qui va hypothéquer la propriété.

Le « plan de l'architecte Curieux » daté de 1885 (fig. 4, bas) présente un état des lieux du parc qui confirme la disparition du jardin régulier, même s'il semble en subsister les murs de clôture nord et sud. Une partie du jardin régulier a été convertie en un jardin potager et un pré, traversé en diagonale par un chemin. Un trop plein alimentait le petit bassin circulaire du potager figurant au centre de la parcelle. Une reconnaissance de terrain le 30 mai 2016, nous a permis de constater la présence d'un de ces trop plein, maçonné mais très abîmé, sur la frange nord-ouest du bassin.

Partant du grand bassin, deux trop plein de décharge aboutissaient dans le ruisseau de Thou qui coulait alors parallèlement au chemin de Curis, ancêtre de la route départementale RD73, avant de la traverser en souterrain, là où il coule actuellement. Il y avait un branchement noté Y qui permettait d'alimenter le grand bassin à peu près à hauteur du point noté X. L'écluse Denis, située en H soit à l'extrémité nord du bassin dérivait probablement les excédents d'eau du bassin vers le moulin Denis.

La propriété est rachetée en 1890 par Germain Falcot, riche industriel lyonnais qui fait remodeler le parc par l'architecte paysagiste lyonnais Gabriel Luizet (1846-1922). C'est peut-être à lui que l'on doit l'aménagement de la cascade au-dessus de la grande pièce d'eau et un nouveau dessin des jardins avec la création du potager et du pré d'amont et d'aval. Le château reste à la famille Falcot jusque dans les années 1930, puis en 1933, l'école Ozanam rachète le château et son parc pour y installer un internat.

La propriété est rachetée par Henry Marius Bernard en 1952 et accueille ponctuellement à partir de 1963, des rapatriés d'Algérie. Le château devient la propriété du commissaire-priseur R.-F.-O. Jayet en 1980 qui en est propriétaire jusqu'à sa disparition en 1993. La vente judiciaire de ses biens survenue en 1988 amène la dispersion des peintures de Lallemand conservées au château. En 2005, la Sogimm rachète le château, le réhabilite et l'aménage selon le dispositif « Monument historique » avant de le commercialiser en appartements. Le parc est cédé en 2009 au Syndicat mixte des Monts d'Or qui en assure l'entretien.

1.2.4. Contexte géomorphologique – par O, Franc géomorphologue, Inrap

Le site de Curis-au-Mont-d'Or - route des Monts d'Or, ruisseau du Thou, entre 235 et 223 m d'altitude, se trouve dans une petite vallée sud-ouest/nord-est incisant le massif du Mont d'Or à 10 km environ au nord de Lyon (fig. 1D, haut). Au pied des affleurements de calcaires jurassiques (Aalénien et Bajocien) culminant ici à 359 m d'altitude, le site est dans la plaine d'inondation du ruisseau du Thou, que ce dernier, avant sa canalisation sous la RD73, occupait en méandrant. Le versant sud-est, dû à l'éperon du Marabout, est le plus proche, mais le versant nord-ouest du Bois de la Côte, de l'autre côté de la route, est plus pentu. Il a par ailleurs été exploité en carrière.

D'après la carte géologique (Mouterde *et al.* 1978), cette plaine repose sur des formations résiduelles colluviées (RC) alors que des placages de lœss quaternaires

(CEx) subsistent sur les monts (fig. 1D, bas).

1.2.4.1. Topographie et stratigraphie

Le site est partagé entre deux stratigraphies : l'une, naturelle, occupant les deux tiers sud-ouest du site (sondages 10 à 25), l'autre, anthropisée, sur le tiers nord-est (sondages 1 à 10). Cette partition correspond aussi strictement aux parcelles : 43 pour la partie sud-ouest, 44 pour le tiers nord-est. Un talus les sépare en deux plans topographiques : élevé mais en pente légère (entre 235 et 225 m) pour le premier, déprimé et plan (autour de 223 m) pour le deuxième (fig. 2 et fig. 14). La parcelle 44 à la « stratigraphie anthropisée » correspond comme attendu au jardin d'agrément occupant le pied du domaine du château aux XVIII^e et XIX^e s. Un à deux logs par sondage ont été relevés par l'équipe pour réaliser une analyse géomorphologique fondée sur la description macroscopique des couches ou US (cf. annexe liste des logs). Notons toutefois que cette reconstitution paléostratigraphique est limitée par la faible profondeur générale des sondages du fait de la faible profondeur de la nappe phréatique dans cette basse plaine alluviale.

Le substrat calcaire n'a jamais été atteint, tout au plus un cailloutis à petits éclats calcaires (2-3 cm) émaillé de blocs émoussés de 10-15 cm pourrait-il s'apparenter aux colluvions résiduelles RC de la carte géologique. Ce cailloutis n'apparaît que dans la partie basse, parcelle 44, à 221,30 m en sondage 1.

Le substrat ou « terrain naturel » est alors représenté par l'US 5 que l'on retrouve sur un grand tiers nord-est du site (parcelle 44 et sondages 12 et 25), majoritairement exprimé par des limons argileux jaune clair ou légèrement orangé, massifs, homogènes si ce n'est la présence de quelques pierres de 2-4 cm dans sa masse, parfois en densité plus grande cependant (Sd. 1). Ils sont surmontés par l'US 25, légèrement brunifiée, correspondant à un ancien horizon humique mal conservé (fig. 5, photo n°1). L'ensemble résulte des alluvionnements fins du ruisseau remaniant les loess du versant. Le reste du site (parcelle 43) est occupé par les anciennes divagations du ruisseau du Thou. Plusieurs chenaux graveleux (numérotés en US 19 de façon générique, mais aussi 41 localement) ont été repérés dans les sondages 11, 13, 16, 19, et peut-être en 22 et 24. La charge de ces chenaux est constituée de pierres très émoussées de 3-6 cm, exceptionnellement de blocs jusqu'à 20 cm, mais qui n'atteignent pas le stade du galet arrondi (fig. 5, photo n°2). Ces pierres sont par ailleurs enrobées d'une gangue carbonatée et supportées par une matrice sableuse, parfois individualisée en lits bien triés. Ce dernier élément pourrait être discriminant dans la différenciation avec une autre couche caillouteuse, l'US 21 (et les US 27, 37, 40), constituée de pierres calcaires centimétriques à décimétriques et de sables grossiers carbonatés (fig. 5, photo n°3).

La localisation de cette couche sur la partie nord-ouest de l'emprise (Sd. 14, 15 et 18 à 21) et sa topographie en pente nord-sud en font plutôt un éboulis mobilisant les déchets de la carrière sise de l'autre côté de la route. La présence dans sa frange supérieure d'un fragment de tuile de 8 cm, sans gangue carbonatée, va dans le sens de cette hypothèse. À ce même emplacement, la couche 21 peut être recouverte de colluvions limoneuses brunes (US 42, 43).

Les alluvions graveleuses 19 s'accompagnent de nombreuses couches limono-argileuses, grasses, humides, verdâtres (US 22, 38), souvent tachetées de précipitations ferro-manganiques (US 20, 30), ou bleutées du fait de la présence de matières organiques et de conditions anaérobies (US 26), allant jusqu'à la conservation locale d'une tourbe argileuse (US 29, fig. 5, photo n°4). Ces colorations indiquent la fluctuation de la nappe d'accompagnement du ruisseau et la formation d'une plaine marécageuse dans laquelle se chenalisent le ruisseau. Le ruisseau et son pseudo-marais occupent alors toute la partie sud-ouest du site ainsi que la moitié inférieure du sondage 14 (log 14.2) et les sondages 13, 16 et 11. Ces dépôts n'affectent pas du tout la parcelle 44 car il se dirige vers l'est à ce moment-là en direction de l'ancien bassin qui a vraisemblablement pris sa place

ensuite. Chronologiquement, on se situe avant le détournement des eaux pour l'aménagement de ce bassin au XVIII^e s. Une chronologie *ante quem* pourrait être fournie par deux datations au ¹⁴C d'un fragment de la tourbe 29 d'une part et d'un des pieux du sondage 16 d'autre part. Au moment de l'aménagement, les paléo-chenaux du ruisseau ont été comblés par de l'argile orange (US 23) notamment dans les sondages 11, 13 et 16, puis par une sorte de terre végétale (US 4, prolongement latéral de l'US 25) que l'on va retrouver de façon plus évidente en parcelle 44.

Quant à la parcelle 44, la stratigraphie et la topographie indiquent de profonds remaniements (cf. coupe synthétique fig. 14). En premier lieu, il semble qu'elle ait été décaissée comme le montre le niveau plan obtenu entre les sondages 9 et 1 d'une part, et le talus dû à un mur (F18 et 44) dans les sondages 8 et 10 d'autre part (fig. 14).

Ces terres excavées ont ensuite partiellement servi de remblais. C'est le cas notamment de l'US 4, limons argileux un peu sableux, brun-gris, avec de très nombreux charbons et des petits éclats de calcaire (fig. 5, photo n°5). Cette couche a tous les caractères d'une terre de jardin et pourrait correspondre à celle cultivée dans les enclos du jardin d'agrément. Dans la succession stratigraphique vue précédemment, elle remplace l'US 25, celle-ci ayant été recoupée pour la construction des murs. Cette couche 4 a été ultérieurement recoupée pour récupérer une partie des murs et se trouve par conséquent parfois recouverte de débris calcaires (US 3, fig. 5, photo n°5).

Un autre remblai évident est représenté par l'US 6, trouvée uniquement dans le sondage 2. Il s'agit de limon argileux orange-rouge, graveleux, à petits éclats de calcaire et petits fragments de TCA dont des tuiles. Cette couche correspond vraisemblablement à des argiles de décalcification proches du substrat calcaire que nous n'avons pas atteint, mais que les décaissements pour la construction du bassin ont dû atteindre. L'US 6 ressemble à l'US 23, également utilisée comme remblai dans les anciens chenaux du Thou. L'US 7 dans ce même sondage 2, constituée de blocs et éclats de calcaire de toutes tailles enrobés dans une matrice limono-argileuse claire avec rares fragments de tuiles, est de même obédience ou provient d'un épierrage de carrière.

D'autres couches, bien que d'aspect très « naturel » semblent être des remblais du fait de leur position stratigraphique. C'est le cas notamment de l'US 12, semblable à l'US 25 mais qui repose sur l'US 35, alors que l'US 25 est antérieure aux structures. L'US 34, limon argileux brun orangé, est, quant à elle, additionnée de fragments de mortier dus à la construction d'un mur.

Des couches « naturelles » peuvent correspondre, en revanche, à des débordements du ruisseau, notamment l'US 2 dans les sondages 1 (fig. 5, photo n°5) et 7, et probablement l'US 13 dans le sondage 3.

1.2.5. Étude documentaire

En raison d'un emploi du temps assez chargé, nous n'avons pu réaliser qu'une ébauche d'étude documentaire (0,5 jr), qui pourrait donner des pistes de recherches complémentaires (cf. bibliographie et sources d'archives) aux études déjà entreprises, notamment pour l'Ancien Régime, en ce qui concerne les domaines, fiefs, terrier et reconnaissances de terres sur Curis dans le fonds des archives départementales du Rhône.

Le plan terrier de 1783 (1770-1785) utilisé dans le rapport de 1999 provient des archives départementales du Rhône. Dans ce fonds, les sources modernes concernant la voirie (aménagements, travaux divers) pourraient renseigner d'autres chercheurs sur la construction des chemins, ou l'exploitation des carrières, les documents sur les rivières et torrents pourraient donner des pistes d'exploitation sur le ruisseau de Thou et les indications éventuelles de crues.

Nous avons largement utilisé les données historiques et les écrits recueillis lors de l'étude préliminaire de l'an 2000. Cette enquête est bien documentée par les trois chercheurs qui ont utilisé les sources conservées aux archives municipales de Curis,

notamment trois gros classeurs d’actes notariés constituant l’historique du château et de ses ventes successives ; ainsi que le fonds Morand conservé aux Archives municipales de Lyon (croquis au crayon réalisés par le célèbre architecte J.-A. Morand). Le plan terrier de 1783 (1770-1785) utilisé dans le rapport de 1999 provient des archives départementales du Rhône. Des cartes postales du début du XIX^e s. ont été récupérées, qui montrent différents aspects du château et de ses abords, notamment le grand bassin encore en eau où l’on se promène en barque. Les photographies aériennes des années 1930 à 1956 ont apporté quelque éléments intéressants sur le parc.

1.3. Stratégie et méthodes mises en œuvre

1.3.1. Technique de sondage

L’emprise du diagnostic couvre une superficie d’environ 15 000 m², dont environ 13 280 m² était totalement accessibles. La couverture végétale dense aux abords des deux parcelles de l’ancien jardin, au sud et à l’est ont limité les conditions d’intervention, en raison du volume des arbres. En limite des parcelles, le talus de soutènement de l’aire de stationnement parallèle à la chaussée n’a pas été exploré, de manière à ne pas déstabiliser la voirie. Au nord-est de la parcelle, près du chemin piétonnier, la présence d’un réseau enterré électrique nous a conduit à reculer par précaution les sondages.

Vingt cinq sondages (fig. 2), orientés nord-sud et est-ouest ont été ouverts, en évitant le talus d’accotement de la chaussée servant au stationnement le long de la départementale RD73, le fossé qui traverse la parcelle au sud-ouest.

Les sondages représentent une surface totale de 620 m², ce qui correspond à 4,13 % de la surface totale et 4,70 % de la surface accessible.

1.3.1.1. Enregistrement et archivage des données

Sur le terrain, l’enregistrement des données est basé sur les méthodes classiques avec une numérotation continue et systématique des sondages, des couches et des vestiges (US et faits/USF) et une description. Pour quelques structures, la même numérotation d’un sondage à un autre a été gardée, aux risques de confusion. Des logs ou échantillons stratigraphiques ont été dressés pour chaque sondage, revus et précisés par la géomorphologue (O. Franc) présente une journée sur le terrain. Une coupe stratigraphique de 1,70 m de long, a été relevée sur le côté est du Sd.5. La plupart des sondages ont fait l’objet d’une couverture numérique comprenant vues d’ensemble, détails des découvertes et échantillons stratigraphiques.

Par erreur, la flèche nord a été mal positionnée sur les photographies numériques, si bien que les sondages : 7, 9, 12 à 22 sont nord-sud et les sondages 1 à 6, 10, 11, 23, 24 est-ouest.

Le levé au GPS (global positioning system) n’a pu être réalisé en raison de la couverture végétale rapprochée des sondages. Les sondages et les vestiges ont été levés au théodolite et les données reportées ensuite sur un plan d’ensemble avec des coordonnées (x, y) rattachées au système RGF 93 et des altitudes (z) rattachées au système NGF.

Un enregistrement systématique du mobilier archéologique par US et par fait a été effectué en post-fouille par un technicien. Au cours de la phase d’étude, toutes les données du site ont été archivées sous forme d’inventaire : liste des US, des photographies numériques, des logs. Ces inventaires sont présentés en fin de rapport.

2. Résultats

2.1. Description des sondages

La stratigraphie observée sur l'ensemble des 25 sondages a permis d'identifier 48 niveaux sédimentaires dont 7 murs, 4 maçonneries (bassins circulaires du XVIII^e s.), 1 fosse, 1 réseau d'eau moderne, 1 niveau de jardin daté du XVIII^e s. et 1 niveau de sol en mortier délité, des tranchées de récupération de murs et des paléochenaux récents comportant des aménagements en bois.

Des remontées de la nappe phréatique ont été observées dans 7 tranchées à une altitude moyenne de 223,50 m NGF. Dans une première sous-partie, les sondages positifs seront présentés pour une plus grande cohérence puis les sondages négatifs.

2.1.1. Les sondages positifs

Les unités stratigraphiques ont été enregistrées en continu. La terre végétale est commune à tous les sondages et correspond à l'US 1, constituée d'un limon argileux polyédrique, brun foncé à gris, contenant de rares nodules de TCA, grumeleux sur les premiers 6 cm supérieurs. Toutes les altitudes exprimées dans la description correspondent à l'altitude supérieure NGF.

Nous avons privilégié l'intervention dans la partie de l'ancien jardin, connu par l'iconographie et les sources historiques modernes.

Sondage 1 (fig. 2 et fig 5, photo n°5)

Orienté nord-est/sud-ouest, le Sd. 1 (17,24 m²) atteint 1,60 m de profondeur. Il présente une stratigraphie planimétrique avec un étagement des couches sédimentaires. La terre végétale (US1) à 221,91 m, recouvre l'US2 de limon argileux jaune bioturbé et d'aspect trié contenant des micro-charbons et de petits éclats de calcaire qui pourrait correspondre à des alluvions, à laquelle succède un remblai (US3) de limon argileux à 222,43 m NGF, qui pourrait correspondre à une mise en forme de la parcelle en pré, telle qu'elle figurait en 1885, sur le plan de l'architecte Curieux. L'US4 (fig. 5, photo n°5), scellée par la couche US3 est caractérisée par un limon argileux (sableux) brun clair, assez graveleux contenant beaucoup de charbons de bois et de petits éclats de calcaire à 222,26 m. La couche correspond selon les critères à une terre de jardin cultivée pouvant appartenir au jardin d'agrément tel que représenté dans le tableau de J.-B. Lallemand en 1774. L'US5 à 221,81 m qui suit est un limon argileux brun clair à orangé, gras et grumeleux contenant de petits éclats de calcaire et de rares charbons de bois. Un fragment de TCA ou de tuile (non ramassé) en provient. La base du log a permis de caractériser une petite couche (US7) de limon argileux peu sableux d'aspect trié sur un cailloutis qui pourrait correspondre à des déchets de carrière ou au fond d'un canal (?), à 221,41 m.

Sondage 2 (fig. 2)

Le Sd. 2 (23,70 m²) atteint 1,50 m de profondeur et présente à peu près le même faciès sédimentaire que le sondage 1.

Sous la terre végétale (US 1) à 223,03 m, un limon argileux (US6) brun orangé rouge, graveleux, contenant de petits éclats de calcaire et des fragments de tuiles caractérise une couche de remblais à 222,69 m qui scelle le niveau de terre jardin (US4) apparu dans le Sd. 1, à 222,41 m. Cette couche recouvre l'US7, déjà reconnue dans le sondage 1.

Sondage 3 (fig. 2, 3, 6, 7)

Ce sondage a été légèrement décalé par rapport au sondage 2, en raison du couvert végétal à respecter. Ce sondage 3 (55,60 m²) atteint 0,65m de profondeur maximum.

Trois structures maçonnées et un aménagement ont été découverts, une fenêtre a été ouverte sur une plus grande largeur pour faciliter l’observation des structures. Un échantillon stratigraphique a été réalisé entre l’USF11 et l’USF10.

Log 3.1

Us1 : terre végétale, à 222,72 m.

Us12 : limon argileux brun orangé clair, homogène, très compact, formant un petit horizon Bt, à 222,46 m, recouvre l’us 13. Il pourrait s’agir d’alluvions.

Us13 : limon argileux brun jaune très clair et homogène contenant des granules carbonatés jaunes friables (oncolithe ? ou mortier balayé par niveau d’inondation), à 222,33 m.

Sur le côté sud du sondage, directement sous l’US1, l’USF11 (fig. 7) a été dégagée en coupe sur 4,20 m de long et 0,25 à 0,40 m d’épaisseur, à 222,40 m. Cet aménagement s’intercale entre l’US 12 et l’US 13. Il est constitué de petits éclats et de petites plaquettes de calcaire de plus ou moins gros modules. Ce niveau a été interprété comme un remblai de construction utilisé soit pour la construction des talus du bassin, soit pour du stockage après extraction.

Au sud de l’US11, une première structure arasée USF8 (fig. 2) a été dégagée sous l’US12. Il s’agit d’une maçonnerie observée partiellement sur 1,90 m de long et 1,35 m de large à 222,18 m. Ce massif est construit à l’aide de blocs, moellons et petits blocs de calcaire mélangés à des nodules de mortier qui dessinent une forme rectangulaire engagée sous la paroi est du sondage.

La prolongation du sondage 3 vers le sud a révélé les contours d’une seconde structure maçonnée épierrée : USF9 (fig. 6, haut) qui a été partiellement dégagée sous l’US12. Elle dessinait un arc de cercle de 0,70 m de large, à 222,19 m avec les mêmes caractéristiques de construction que l’USF8. La forme semi-circulaire nous oriente vers un mur de bassin nord qui pourrait être celui figurant sur le tableau de 1774 (fig. 3, haut).

Séparé d’un peu plus d’1 m, une troisième structure arasée USF10 (fig. 6, bas) à 222,22 m, sous l’US12 a été reconnue. La construction est identique aux USF8 et USF9 (blocs et moellons, galets de calcaire mélangés à des nodules de mortier). Ses dimensions partielles sont de 3 m de long sur 1,30 m de large, orientée est-ouest, elle se prolonge vers la paroi Est du sondage comme l’USF8. Les deux structures USF8 et USF10 sont parallèles, de largeur quasi identique et à une altitude proche, il n’a pas été possible de les interpréter.

Sondage 4 (fig. 2)

Situé à 20 m au sud du sondage 1, le sondage 4 (22,98 m²) a une profondeur de 1,30 m.

Log 4. 1 :

US1 : 222,72 m.

US2 : limon argileux jaune clair, 222,42 m

US 4 : ancienne terre de jardin de (0,40 m d’épaisseur), 222,32 m

US5 : limon argileux brun clair, 222,02 m.

La couche de terre cultivée (US4) appartenant à l’ancien jardin régulier d’agrément du XVIII^e s. est présente sur toute la surface de la parcelle AI44.

Sondage 5 (fig. 2, 8, 9)

Le sondage 5 (46,73 m²) qui atteint une profondeur de 0,92 m à 1,50 m est orienté nord-est/sud-ouest. Deux murs accolés avec la tranchée de récupération, une couche de colmatage argileux, des remblais et le niveau de jardin ancien ont été découverts. Deux logs (5.1 et 5.2) ont été relevés sur la longueur du sondage.

Log 5.1 (nord)

US1 : terre végétale, 222,67 m,

US4 : ancienne terre de jardin, 222,44 m,

US12 : alluvions, petit horizon Bt, 222,22 m,

US35 : niveau de mortier, 221,85 m,

Log 5.2 (sud)

US1 : terre végétale, 222,76 m

US4 : ancienne terre de jardin, 222,44 m

US36 : limon argileux tacheté de pointes d'oxydation indique une stagnation d'eau, 221,90 m

US34 : alluvions, 221,91 m

Les maçonneries

Au niveau du Log 5.2, le niveau arasé d'un mur USF15, orienté NO-SE a été repéré à 221,58 m. Initialement enregistré sous un numéro unique, il s'est avéré après nettoyage qu'il s'agissait en fait de deux murs accolés : USF32, USF15 qui n'ont pu être distingués l'un de l'autre que par la couleur des mortiers.

Le mur USF15 (fig. 2 et fig. 9, bas), mesure 0,60 m de large. Il est conservé sur deux assises visibles parementées de moellons de calcaire, taillés et liés par un mortier fin de couleur vert, et est doublé par le mur USF32 (0,55 m de large) arasé à peu près au même niveau (221,53 m) que le mur USF15. Le mur USF32 (fig. 9, bas) est construit en blocs et moellons de calcaires liés par un mortier gris. La coupe (fig. 8) dans le sondage 5, à l'aplomb du mur montre que les murs ont été installés de part et d'autre de deux couches de composition différente. À l'est du mur USF32, la couche US 34 (222 m) vient buter contre la tranchée US48. À l'ouest, le mur USF15, est doublé par une couche (US33) d'argile jaune verte très compacte (0,45 m de large), elle-même recoupée par la tranchée US48 (sup : 222,08 m ; inf : 221,50 m).

La tranchée US 48, large de 1,50 m, est creusée à la verticale au nord dans l'US34 et évasée à l'ouest, entamant un sédiment de limon argileux jaune (US36) marbré qui évoque un niveau plan de stagnation d'eau.

À l'extrémité est du sondage (log 5.1) sur environ 15 m de long, nous avons rencontré un niveau (US 35 à 221,85 m) blanchâtre de mortier délité avec quelques petits galets de calcaire, qui vient mourir sur l'US34 sous l'horizon Bt (US12).

L'ancienne terre de jardin (US4) évoquée plus haut vient sceller ces niveaux ainsi que la tranchée de récupération des murs USF15 et 32. En chronologie relative, on retiendra que les murs USF15 et 32 fonctionnent avec les US33 et 34. L'US4 étant postérieure dans une marge chronologique qui est sans doute réduite.

Il faut également noter dans ce sondage, une installation de jardin, palier (?) reposant sur un mur double : USF15 et USF32, renforcé par une couche d'argile (US33) servant à étanchéifier du côté sud et du côté nord un épais remblai (US34) synchrone du mur double, recouvert par les couches US12 et US34, le tout scellé par l'US4.

Sondage 6 (fig. 2, 9)

Parallèle au sondage 5, orienté nord-est/sud-ouest, le sondage 6 (36,96 m²) a une profondeur de 1,26 m. Deux logs ont été enregistrés.

La découverte d'une maçonnerie arasée contre la paroi ouest sur toute la longueur du sondage nous a amené à décaler vers l'est le sondage, et plutôt que d'ouvrir une fenêtre en limite de talus, nous avons estimé qu'il serait plus pratique de vérifier sa présence en faisant un sondage (Sd. 7) perpendiculaire.

Log 6.1 (nord) :

US1 : terre végétale, 222,79 m

US4 : ancienne terre de jardin, 222,45 m

US12 : petit horizon Bt, 222,19 m

US34 : remblais, 221,99 m

Log 6.2 (sud) :

US1 : terre végétale, 222,83 m

US4 : ancienne terre de jardin, 222,53 m

US5 : limon argileux grumeleux, 222,07 m

Les maçonneries

À l’angle nord du sondage, deux structures ont été dégagées partiellement. Le mur USF14 et le négatif de mur USF31. Le mur USF14 (222,78 m NGF), orienté est-ouest, est apparu directement sous l’US1. Il mesure 5 m de long (fig. 9, haut) pour une largeur partielle de 0,40 m. Il est construit en blocs et moellons de calcaire liés par un mortier gris dont seulement quelques nodules ont été perçus. À l’angle nord du sondage 6 et en liaison avec le mur USF14, une tranchée de récupération d’un mur, orienté nord-sud a été notée après nettoyage. Cette structure visible partiellement à 222,78 m NGF, mesure 0,70 m de large. Elle est comblée d’un limon argileux brun jaune contenant des nodules de mortier et de petits blocs de calcaire, interprétée comme la tranchée de récupération du mur USF31 (fig. 9, haut). Au fond du sondage, près du log 6.2, les murs USF15 (221,66 m) et USF32 (221,64 m) ont été mis en évidence. La couche US33 (0,45 m de large) a été retrouvée au nettoyage, accolée à l’USF15. Nous ne reviendrons pas sur les descriptions précédemment enregistrées, où la tranchée de récupération (US48) était également visible.

Sondage 7 (fig. 2, 3, 10)

Perpendiculaire au sondage 6, le sondage 7 (22,80 m²) est profond de 1 m au maximum. Deux murs orientés nord-est/sud-ouest ont été dégagés et un log décrit.

Log 7.1 :

US1 : terre végétale, 222,98 m.

US2 : limon argileux bioturbé, 222,68 m.

US25 : terre végétale de jardin (horizon A), 222,50 m,

US5 : limon argileux grumeleux, 222,13 m,

Les maçonneries

Le mur USF16 (222,65 m), large de 1 m, est construit en moellons et blocs de calcaire (fig. 10, haut et bas), sans véritable liant, autre que l’US2. Des nodules de mortier assez rares ont été observés entre les blocs de calcaire d’un mur qui semble très arasé puisque sa base est à 222,40 m. Le mur USF16 (fig. 10, haut) est équivalent au mur USF14 des sondages 6 et 9. Nous proposons une restitution planimétrique de ce mur conservé sur environ 40 m de long (fig. 3, bas) d’après les relevés topographiques.

Distant de 3 m à l’est, le mur USF17 (à 222,44 m) présente les mêmes caractéristiques d’arasement que le mur USF16 (=USF14). Large de 0,75 m à 1,10 m au maximum, sa fondation est à 222,30 m. Contrairement à ce qui était supposé, le mur USF17 n’a pas été retrouvé dans le sondage 9, distant de 15 m au sud.

Sondage 8 (fig. 2, 3, 12)

Le sondage 8 (36,08 m²) est implanté au niveau d’un petit dénivelé presque imperceptible sur le terrain, que la proposition de restitution (fig. 3, bas) rend compréhensible. Orienté nord-est/sud-ouest, le sondage 8 atteint 0,95 m et présente une stratigraphique peu complexe.

Log 8.1 :

US1 : terre végétale, 224,18 m.

US25 : jardin (horizon A), 223,90 m,

US5 : limon argileux grumeleux, 223,50 m.

Sur la rupture de pente, un mur USF18 (=USF44) orienté est-ouest a été découvert. Large de 1,10 m, à 224,05 m, il est apparu sous l’US 1, et coupe l’US25. Conservé sur quatre assises de blocs et de moellons, il est conservé en fondation sur 0,75 m de haut (fig. 12, haut et bas). Les blocs parementés sont liés par un mortier gris, mais la base du mur n’a pas été atteinte. La surface plane du mur présente des traces de socs de labours. Ce mur avait été identifié en 1999-2000 lors de l’enquête préliminaire comme le mur périmétral sud-ouest de l’ancien jardin régulier.

À peu près au milieu du sondage, sous l’US1, une maçonnerie USF46, en forme de T a été dégagée, à 223,56 m. Dans sa plus grande largeur, elle atteint 1,70 m et de 0,40 à 0,60 m aux extrémités et semble conservée sur une seule assise (?) constituée de blocs de calcaire et de nodules de mortier très délités. Comparable

par sa morphologie aux structures USF8 et USF10 du sondage 3, il pourrait s'agir d'une fondation de bassin ou de fontaine.

Sondage 9 (fig. 2)

Le sondage 9 (18,65 m²) est profond de 1,10 m, présente une stratigraphie peu développée comparable aux sondages voisins avec une petite variante probablement liée aux travaux agricoles postérieurs de remise en état du terrain.

Log 9.1 US

US1 : terre végétale, 223,43 m.

US3 : remblai de mise en forme du jardin, 223,09 m.

US25 : terre de jardin (horizon A), 223,01 m,

US5 : limon argileux grumeleux, 222,59 m.

La maçonnerie

Le mur USF14 (=USF16) a été levé en topographie, à 0,28 m sous la surface de la terre végétale. Apparu au niveau de l'US3, le mur USF14 est conservé sur 0,40 m de hauteur (223,11 m sup., 222,76 m à sa base). Il présente les mêmes caractéristiques de construction (blocs et moellons de calcaire, rares petits nodules de mortier) que le mur USF16 et apparaît très épierré. Ce vestige de mur est dans la prolongation de celui observé dans les sondages 6 et 7.

Sondage 10 (fig. 2)

Parallèle au sondage 8, au niveau de la rupture de pente, le sondage 10 (12,92 m²) présente une stratigraphie peu développée observée sur 0,50 m de profondeur.

Log 10.1 :

US1 : terre végétale, 224,29 m.

US25 : terre de jardin (horizon A), 224,04 m,

Le mur USF44 = (USF18) mesure 0,80 m de large et a été dégagé à 224,13 m sous l'US1. Conservé sur une seule assise en élévation avec un ressaut de fondation large de 0,10 m, il est construit en très gros blocs de calcaire (modules de 0,30 à 0,40 m sur 0,20 m de hauteur) liés par un mortier fin gris identiques à ceux observés dans le Sd. 8.

Sondage 11 (fig. 2, 5)

Pour ce sondage profond de 1 m, le log 11.1, a été revu avec O. Franc, géomorphologue. Le profil sédimentaire du sondage 11 (24,16 m²) montre une incision en diagonale ouest-est d'un chenal (USF53) contenant gravier/galets, de 6 à 10 m de large, à 223,40 m/223,25 m de l'US20, définie comme un pseudo-marais.

Log 11.1 :

US1 : terre végétale, 224,46 m.

US3 : limon argileux grumeleux, 224,16 m.

US4 : ancienne terre de jardin, 224,08 m

US23 : argile orangée compacte, 223,86 m, formant peut-être colmatage

US19 : limon sableux gris vert avec galets carbonatés (chenal USF53), 223,78 m, (fig. 5, photo n°2)

US20 : limons triés (gris) vert, marbré (oxydation), 223,46 m

Sondage 14 (fig. 2, 5)

Deux Logs ont été relevés dans ce sondage. À l'extrémité sud du sondage 14 (26,52 m²), une conduite maçonnée (US 49) avec un ciment contemporain (XIX^e-XX^e s.) a été observée à 225,12 m. Il pourrait s'agir d'une prise d'eau alimentant ou ayant alimenté le village.

Log 14.1 (fig. 5, photo n°3) :

US1 : terre végétale, 226,19 m.

US21 : éboulis, 225,85 m.

US22 : limon argileux jaune vert, 225,53 m.

Log. 14.2 :

US1 : terre végétale, 225,90 m.

US21 : éboulis de carrière, 225,60 m.

US22 : limon argileux jaune vert, 225,50 m.

US20 : limons triés (gris) vert, marbré, (oxydations), « marais », 225,30 m.

Sondage 15 (fig. 2)

La conduite maçonnée (US 49) observée dans le sondage 14 a été retrouvée dans ce sondage où elle apparaît sous la terre végétale à 225,58 m NGF.

Log 15. 1 :

US1 : terre végétale, 225,38 m.

US25 : terre de jardin (horizon A), 225,10 m,

US21 : éboulis de carrière, à 224,86 m

Sondage 16 (fig. 2, 13)

Orienté nord-ouest/sud-est, le sondage 16 (44,74 m²) atteint 1,13 m de profondeur, la nappe phréatique a été atteinte et le niveau d'eau est monté d'une dizaine de centimètres en deux jours. Les observations stratigraphiques reposent sur deux logs réalisés à chaque extrémité du sondage.

Log. 16.1 (sud-est) :

US1 : terre végétale (0,27 m épaisseur), 224,54 m.

US25 : terre végétale de jardin ou horizon A, 224,27 m,

US27 : limon argileux brun jaune avec graviers et granules carbonatés, 224,04 m.

US23 : argile orangée compacte irrégulièrement disposée en paquets, 223,98 m.

US26 : limon argileux vert marbré noir et orange (oxydations), 223,92 m.

US19 : limon sableux gris vert avec galets carbonatés (chenal USF53), 223,74 m.

US20 : limons triés (gris) vert, « pseudo-marais », 223,59 m (sommets nappes).

Log 16.2 (nord-ouest) :

US1 : terre végétale, 224,51 m.

US25 : ancienne terre végétale de jardin (horizon A), 224,51 m

US21 : éboulis, à 224,37 m

US22 : limon argileux jaune vert, 224,23 m

US19 : limon sableux gris vert avec galets carbonatés (chenal USF53), 223,83 m.

US20 : limons triés (gris) vert, « pseudo-marais », 223,76 m (sommets nappes).

Ce sondage a été réalisé en vue de recouper le paléochenal USF53 (Us19) découvert dans le sondage 11. À l'extrémité sud du sondage 16, un niveau de gravier/galets (USF55), comparable à celui observé dans le sondage 11, selon les observations géomorphologiques (O. Franc/Inrap) confirme la présence d'un premier paléochenal d'orientation ouest-est, se dirigeant probablement vers l'emplacement de la pièce d'eau du XVIII^e s.

Apparu sous l'US23, à 223,98 m, le second paléochenal USF53, atteint environ 10 m de large et comblé de graviers-galets. Son orientation principale est est-ouest. À peu près au milieu du chenal, cinq pieux alignés en bois ont été observés, à 223,55 m (fig. 13). Un sixième (223,56 m) était visible contre la paroi nord du sondage, mais n'a pu être prélevé. Des fragments ont été prélevés pour analyse dendrochronologique et xylologique (P. Mille), dont les résultats figurent en annexe 1 (cf *infra*). Les premiers éléments indiquent qu'il s'agit d'essence de saule et de châtaigner, dont l'usage explose aux XVI^e et XVII^e s. Une datation C¹⁴ ultérieure va être demandée.

Directement au-dessus du paléochenal, la couche US23 d'argile orangée compactée vient sceller le niveau supérieur du chenal USF53, comme c'est le cas dans le sondage 11 voisin. Cette couche a été interprétée comme une couche de remblais de colmatage du ruisseau de Thou. L'US 23 est occultée par un limon argileux (US27), lui-même recouvert par un remblai de terre (US25) de jardin qui remplace l'US4.

Le tableau de Lallemand en 1774 (fig. 3, haut) dévoile que les fontaines de la grande pièce d'eau sont alimentées par un petit plan d'eau issu de la dérivation

du ruisseau du Thou qui coule en arrière. Les deux paléochenaux (USF53 et 55) pourraient être liés à l'aménagement ou tout au moins à son captage.

Sondage 17 (fig. 2)

Orienté nord-ouest/sud-est, le Sd. 7 (9,32 m²), et profond de 0,50 m, ce sondage a été arrêté en raison de la découverte d'un drain agricole d'usage récent. L'implantation du sondage en lisière du bois et la proximité d'un fossé ne nous laissent pas la possibilité de le prolonger.

Log 17.1 :

US1 : terre végétale (0,25 m épaisseur) à 226,60 m NGF

2.1.2. Les sondages négatifs

La stratigraphie est analysée de haut en bas avec les numéros de couche décrits dans l'inventaire. Toutes les cotes sont en NGF et les sondages se suivent presque tous.

Sondage 12 (fig. 2)

(Surface : 14,30 m²)

Log 12.1 :

US1 : terre végétale, 224,76 m

US25 : terre de jardin (horizon A), 224,41 m

US5 : limon argileux grumeleux, 224,21 m.

US5 (h) : limon argileux, 223,71 m. Variante de l'US5 (cf. fig. 5, log.1)

Sondage 13 (fig. 2)

(Surface : 32,43 m²)

Log 13.1 :

US1 : terre végétale, 224,94 m

US4 : ancienne terre de jardin, 224,69 m

US23 : remblais, 223,99 m,

US19 : limon sableux gris-vert avec galets carbonatés (chenal USF53), 223,99 m

US20 : limons triés (gris) vert, marbré (oxydation), « marais », 224,74 m

Sondage 15 (fig. 2)

(Surface : 17,67 m²)

La conduite maçonnée (US49) observée dans le sondage 14 a été retrouvée dans ce sondage où elle apparaît sous la terre végétale à 225,58 m NGF.

Log 15.1 :

US1 : terre végétale, 225,38 m

US25 : terre jardin (horizon A), 225,10 m

US21 : éboulis de carrière, à 224,86 m

Sondage 18 (fig. 2)

(Surface : 19,38 m²)

Log 18.1 :

US1 : terre végétale, 228,13 m

US21 : éboulis, 227,78 m

US22 : limon argileux jaune-vert, 224,48 m

Sondage 19 (fig. 2)

(Surface : 29,65 m²)

Log 19.1 :

US1 : terre végétale, 228,94 m

US21 : éboulis, 228,64 m

US22 : limon argileux jaune vert, 228,34 m

US26 : limon argileux vert marbré noir et orange, 228,24 m

US19 : limon sableux gris-vert avec galets carbonatés (chenal USF53), à 228,10 m

Sondage 20 (fig. 2)(Surface : 24,08 m²)

Log 20.1 (fig. 5, photo n°4) :

US1 : terre végétale, 230,62 m

US21 : éboulis, 229,52 m

US28 : lentille de limon sableux gris, 228,97 m

US29 : limon argileux gris-brun tourbé avec végétaux, 228,93 m

US30 : limon argileux gris foncé, 229,88 m

Sondage 21 (fig. 2)(Surface : 18,36 m²)

Log 21. 1 :

US1 : terre végétale, 230,62 m

US37 : limon sableux jaune, alluvions, 230,32 m

US21 : éboulis, 230,24 m

US38 : limon argilo-(sableux) brun-jaune (vert) assez triés mais sans graviers, présence légère de Fe-Mn, appartenant à un chenal orienté Ouest-Est ?, 230,02 m

US30 : limon argileux gris foncé, 229,88 m

Sondage 22 (fig. 2)(Surface : 19,20 m²)

Log 22. 1 :

US1 : terre végétale, 231,78 m

US39 : limon argileux orangé, 231,48 m

US40 : alluvions (?), 231,28 m NGF sup.

US41 : limon sableux gris-vert fin, graviers et points de ferro-manganèse, 231,24 m

Sondage 23 (fig. 2)(Surface : 14,28 m²)

Log 23.1 :

US1 : terre végétale, 234,55 m

US42 : limon sableux, 234,30 m

US43 : limon sableux brun pelucheux, 233,93 m

US21 : éboulis, 233,81 m

US47 : limon sableux gris vert fin, 233,69 m

Sondage 24 (fig. 2)(Surface : 18,40 m²)

Log 24.1 :

US1 : terre végétale, 233,33 m

US42 : limon sableux, 233,05 m

US21 : éboulis, 232,87 m

Sondage 25 (fig. 2)(Surface : 12,80 m²)

Log 25.1 :

US1 : terre végétale, 225,72 m

US25 : terre végétale (horizon A), 225,40 m

3. Conclusion

L’opération de diagnostic archéologique réalisée dans l’ancienne plaine d’inondation du ruisseau de Thou a permis de caractériser « *deux stratigraphies qui correspondent strictement aux parcelles* ». Au sud-ouest, la parcelle AI43 est occupée par des paléochenaux qui serpentent sur un terrain encombré d’éboulis de carrière selon un axe nord-sud. Une plaine marécageuse dans laquelle se chenalise le ruisseau de Thou occupe une bonne partie sud-ouest de l’emprise, sans affecter la parcelle AI44 qui abrite le jardin d’agrément. Le détournement du ruisseau vers l’emplacement de la future grande pièce d’eau a certainement contribué à préserver l’aménagement du jardin régulier, au milieu du XVIII^e s.

Les données fournies par le tableau de Lallemand de 1774 et la projection de l’emprise des sondages archéologiques sur le plan Morand de 1770 ont permis de confirmer en partie la réalité des deux documents, ce qui est assez exceptionnel ; à l’exception de la moitié sud-est du jardin d’agrément recouvert par une végétation dense qui occulte d’éventuels vestiges archéologiques. Ces vestiges pourraient correspondre aux fondations de la fontaine nord qui ont été partiellement arasées, ainsi que le mur périmétral sud-ouest restitué sur environ 25 m. Le mur d’enceinte nord est, quant à lui, restitué sur 40 m de long, doublé au sud par un autre mur qui correspond peut-être à un compartiment du jardin.

Le profil topographique des niveaux d’apparition des murs périphériques sud-ouest autour de 224,13 m NGF tend à démontrer un décaissement du jardin vers le nord (221,58 m NGF) que la perspective du tableau de 1774 ignore. Une fondation double de murs à 222,08 m NGF semble partager le jardin par le milieu, ce qui pourrait correspondre avec le plan Morand de 1770 avec toutes les réserves possibles. L’ancien niveau de jardin du XVIII^e s. a été perçu dans les sondages de la parcelle AI44 à une altitude comprise entre 222,45 m et 222,26 m NGF.

Un niveau blanchâtre de mortier d’un sol de circulation, ou d’allée (?) à 221,85 m NGF, appartient peut-être à l’allée centrale, ce qui suppose un décalage par rapport au plan Morand, ou à une phase antérieure d’aménagement, celle de 1740.

Les liaisons archéologiques entre la grande pièce d’eau et le jardin manquent, aucun vestige d’alimentation des fontaines n’a été observé. Les seuls éléments de datation proviennent d’un bord d’écuelle à oreille et d’un pied de pot horticole datés tous deux du XVIII^e s.

Sources et bibliographie

Sources manuscrites

Dezallier d’Argenville 1747

Dezallier d’Argenville (A.-J.). – La théorie et la pratique du jardinage, où l’on traite à fond des beaux jardins appelés communément les jardins de plaisance et de propreté. Paris, 1747.
Source : [gallica.bnf.fr/ark/12148/bpt6k107857z_image.f1](http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k107857z_image.f1)

Sources non publiées

Chuzeville 2012

Chuzeville (S.). – *Vie, œuvre et carrière de Jean-Antoine Morand, peintre et architecte à Lyon au XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat d’Histoire de l’Art dirigée par Philippe Bordes, le 22 juin 2012, Université Lumière-Lyon 2.

Sources imprimées

Allimant-Verdillon 2015

Allimant-Verdillon (A.). – « Terre à terre » ou le pragmatisme en jardins, dans *Archéologies, Les carnets du paysage*, Arles, Actes Sud et l’Ecole Nationale Supérieure de paysage, 27, p. 27-35.

Allimant-Verdillon 2001

Allimant-Verdillon (A.). – L’archéologie des jardins. Naissance de la pratique. *Nouvelles de l’archéologie*, n°83-84, 2001.

Couturier, Defise, Jean 1999-2000

Couturier (B.), Defise (M.), Jean (V.). – *Le parc du domaine de Curis-au-Mont-d’Or, Analyse historique et propositions de mise en valeur paysagère*, Étude préliminaire, sous la direction de Mosser (M.) et de Capestang (J.-F.). DPEA « Jardins historiques,

paysages et patrimoine », École d’Architecture de Versailles UP3, Année académique 1999-2000.

David 2007

David (Ch.). – Trois exemples de prospection géophysique par la méthode électrique appliquée à l’archéologie des jardins, dans *Polia*, Revue de l’art des jardins, 8, Automne 2007, p. 73-96.

Descombes 1985

Descombes (F.). – *Recueil des inscriptions de la Gaule antérieures à la Renaissance carolingienne, Viennoise du Nord*, XV, CNRS, Paris, 1985.

Dufour 2014

Dufour (J.-L.). – Le château de Roissy-en-France (Val-d’Oise), origine et développement d’une résidence seigneuriale du pays de France (XII^e-XIX^e s.), dans *Revue Archéologique de l’Île de France*, 2^e supplément, Paris, 2014, p. 271-278.

Faure-Brac 2006

Faure-Brac (O.). – *Carte archéologique de la Gaule, le Rhône*, 69/1, MCC, MSH, Paris, 2006.

Fellague, Dumas 2015

Fellague (D.), Dumas (E.). – Chouette, une statue d’Athéna ! Une statue antique d’Athéna en marbre, au casque original, à Curis-au-Mont-d’Or (Rhône), dans *Revue Archéologique de l’Est*, t. 64, 2015, p.495-503.

Leroux 2013

Leroux (G.). – Regards aériens sur quelques parcs et jardins de châteaux modernes, Aménagements paysagers des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles dans l’ouest de la France, dans

Archéopages, Jardins, 37, Avril 2013, p.52-61.

Mouterde et al. 1978

Mouterde (R.), Russo (P.), Thorat (M.), Elmi (S.), Pelletier (M.), David (L.), Demarcq (G.), Mazenot (G.). – Carte géologique de Lyon n°698, feuille XXX-31, 1/50 000, BRGM éditions.

Pérouse de Montclos 2004

Pérouse de Montclos (J.-M.). *Principes d’analyse scientifique. Architecture, méthode et vocabulaire*. Paris : Monum, Éditions du Patrimoine, 2004.

Travers 2013

Travers (C.). Un grand chantier d’aménagement urbain et paysager au début du XVIII^e siècle, *Archéologie et histoire du jardin du château de Lunéville*, dans *Archéopages*, Jardins, 37, Avril 2013, p.40-51.

Les jardins d’artiste au XIX^e siècle en Europe, Actes du colloque Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups des 18 et 19 mai 2015, sous la direction de Marco Martella, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Liénart éditions, 2016.

Sources d’archives

Archives départementales du Rhône

Série 10G, Chapitre de Saint-Jean de Lyon

Pensions et anniversaires du chapitre de Saint-Jean de Lyon 10G 1144, Fonds situés à Curis, etc., 1672-1740.

Prébende de Saint-Pierre

10G 1277, Directe à Curis, Ambérieux, 1712.

Obéance d'Albigny

10G 2024, Terrier Grimard sur
Albigny et Curis, 1524-1530.

Obéance de Saint-Germain-au-Mont-d'Or

10G 2763, Seigneurie, juridiction
1629-1632 : transaction entre Gui
d'Albon, seigneur de Curis sur les
droits de justice, (1302) ; conflit
avec Claude d'Albon, seigneur de
Curis (1629-1632).

Fiefs

10G 2771, Prestation
d'hommages et aveux 1209-1770
: hommage de G. de Marchampt
(1216), etc.

Série 13G, Chapitre Saint-Paul de Lyon

13G 432, Rentes et pensions du
chapitre de Saint-Paul à Curis,
1285-1731.

**Série O, Administrations
communales**

Op 406, Curis, Travaux
communaux, 1842-1896, dont
réparations aux canaux et
fontaines 1891

Op 407, Curis, Chemins vicinaux,
1861-1893

Voirie communale

3 Op 223-224, Curis, Chemins
vicinaux, s.d.

S, Travaux publics et transports

S 295, CGC14 bis, Dossiers
communaux, Curis, (1883-1892).

S 798, Rivières et torrents,
ruisseaux divers : T à V, (1850-
1897)

Illustrations

Tables des illustrations

Figure 1A : localisation sur une carte au 1 / 250 000 -

Source : Dir. Com. Rhône-Alpes ; D.A.O. ; Gh. Macabéo, Inrap

Figure 1B : localisation sur une carte au 1 / 25 000 -

Source : IGN ; D.A.O. ; Gh. Macabéo, Inrap

Figure 1C : localisation sur une carte au 1 / 2 000 -

Source : cadastre.gouv.fr ; D.A.O. ; Gh. Macabéo, Inrap

Figure 1D : haut/ Carte topographique ; bas/ Carte géologique -

D.A.O. ; F. Vaireaux, Inrap

Figure 2, : emprise de l’intervention archéologique et implantation des sondages sur le projet aménageur de l’opération - D.A.O. ; F. Vaireaux, Inrap

Figure 3 : haut/ Fac-similé d’un extrait du tableau de J.-A. Lallemand en 1774 ;

bas/ projection du plan de J.-A. Morand vers 1770 sur le plan des sondages - D.A.O. ; F. Vaireaux, Inrap

Figure 4 : haut/ Plan terrier de Curis (1770-1785) ; bas/ Plan de M. Curieux, architecte 1885 - D.A.O. ; F. Vaireaux, Inrap

Figure 5 : vues de quelques logs stratigraphiques - Clichés © : O. Franc ;

D.A.O. : F. Vaireaux, Inrap

Figure 6 : haut/ Sondage 3, USF 9 ; bas/ Sondage 3, USF 10 - Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap

Figure 7 : Sondage 3, USF 11 - Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. :

D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap

Figure 8 : Sondage 5, USF15 et coupe est-ouest - Clichés : © Équipe de fouille,

Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux

Figure 9 : haut/ Sondage 6, USF14 et USF31 ; bas/ Sondage 6, USF 15 et USF32 -

Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap

Figure 10 : haut/ Sondage 7, USF16 et USF17 ; bas/ Sondage 7, USF16 -

Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap

Figure 11 : haut/ Sondage 7, USF17 ; bas/ Sondage 10, USF45 - Clichés : © Équipe

de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap

Figure 12 : haut/ Sondage 10, USF44 en plan ; bas/ Sondage 10, USF44 en

élévation - Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap

Figure 13 : Sondage 16, alignement de poteaux dans le paléochenal - Clichés : ©

Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap

Figure 14 : Coupe synthétique du profil sédimentaire - D.A.O. : O. Franc/Inrap,
D. Chawkatly-Krug, stagiaire Inrap

Auvergne-Rhône-Alpes

Rhône, Route des Monts-d’Or, Ruisseau du Thou

x : 848 850 – 848 900

y : 6 427 825 – 6 427 775

z : 109,20 m IGN69-NGF

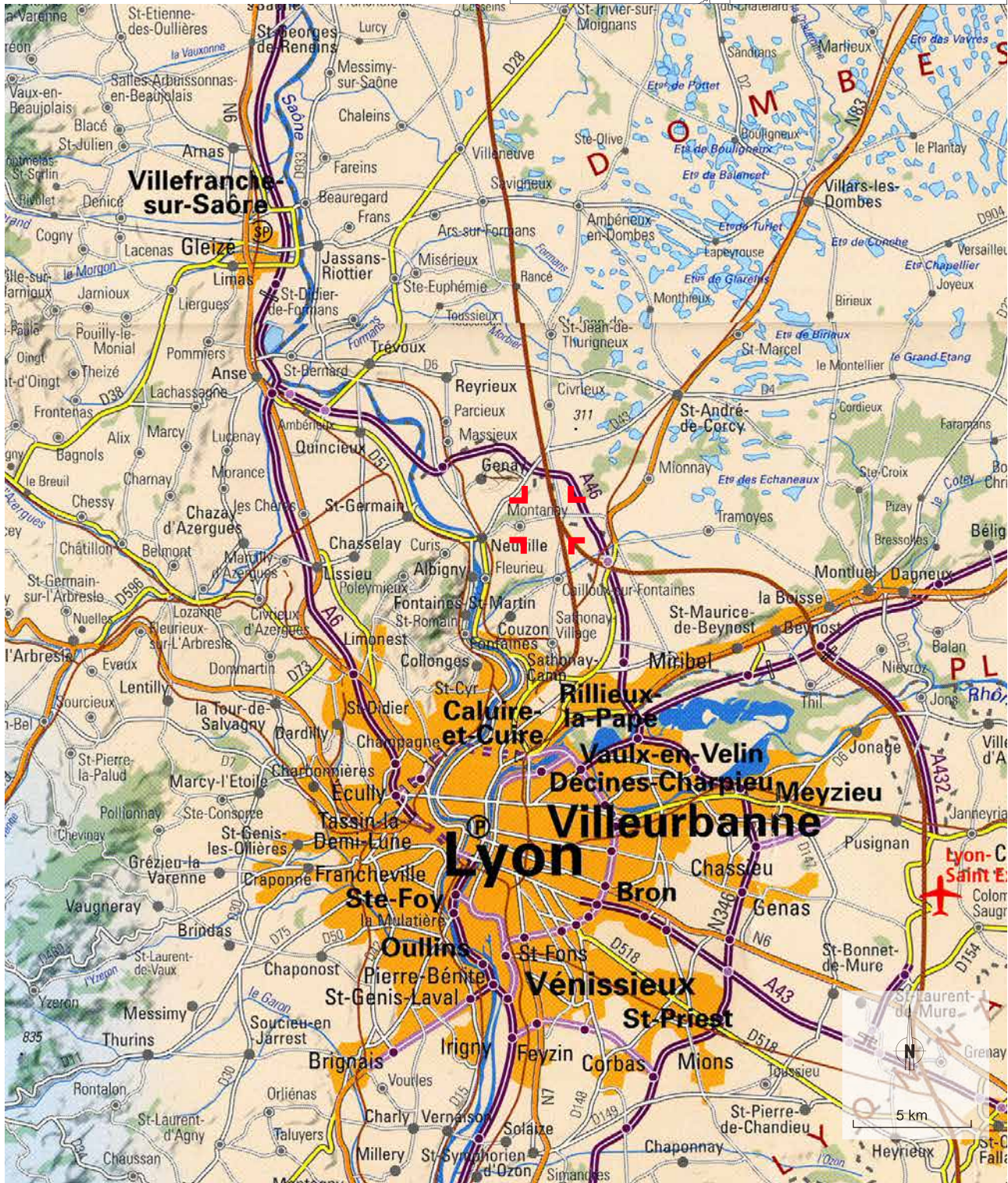
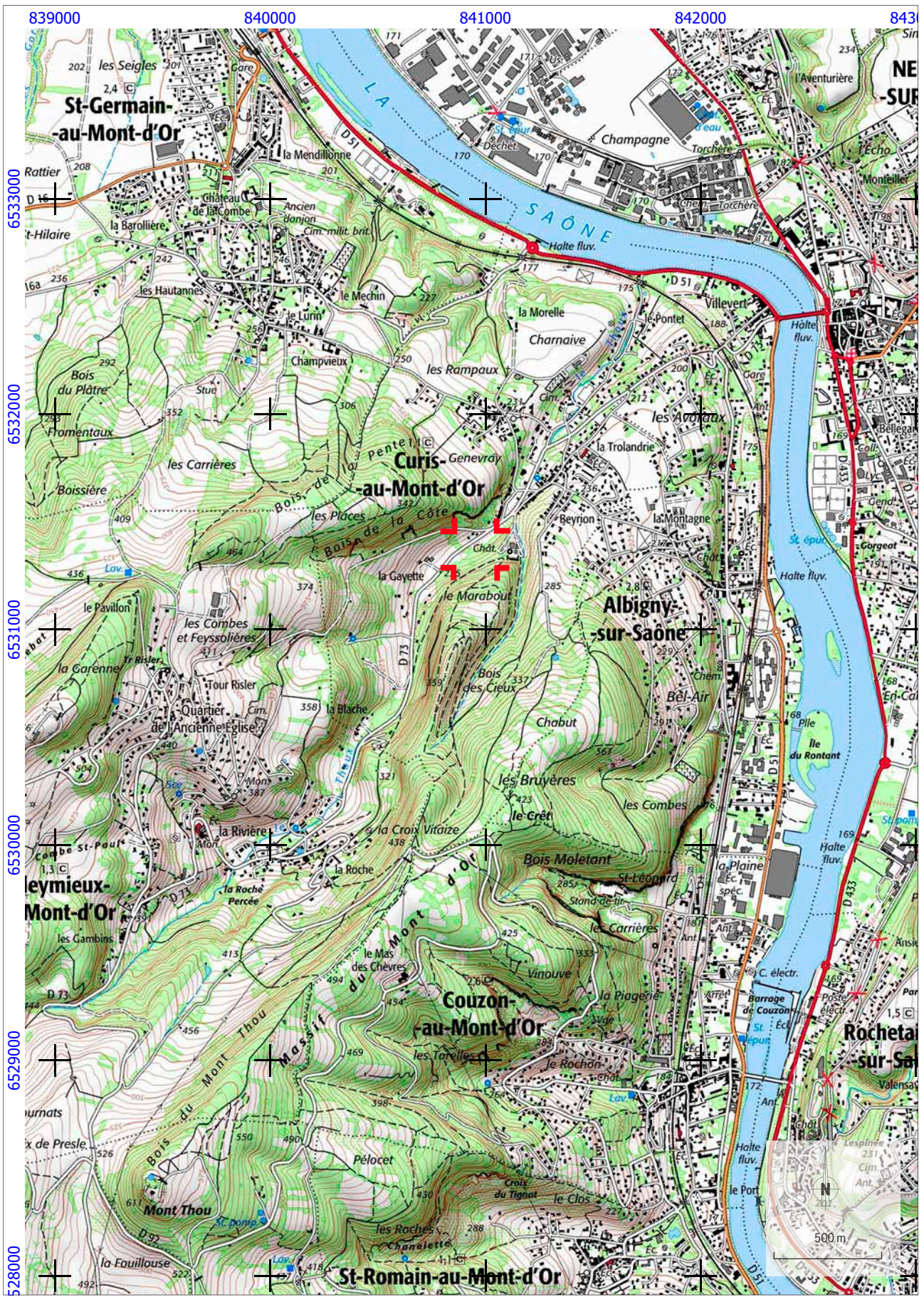


Fig. 1A : localisation du site sur fond de carte régionale 1/250 000

Source : Direction de la communication Rhône-Alpes/Inrap ; D.A.O. : Gh. Macabéo



CartoExplor 3 – Copyright IGN – Projection Lambert II étendu / NTF – Echelle 1:25 000 – Grille Lambert 93 / RGF93, ©FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

Fig. 1B : localisation du site sur fond I.G.N. 1/25 000

Source : I.G.N. ; D.A.O. : Gh. Macabéo

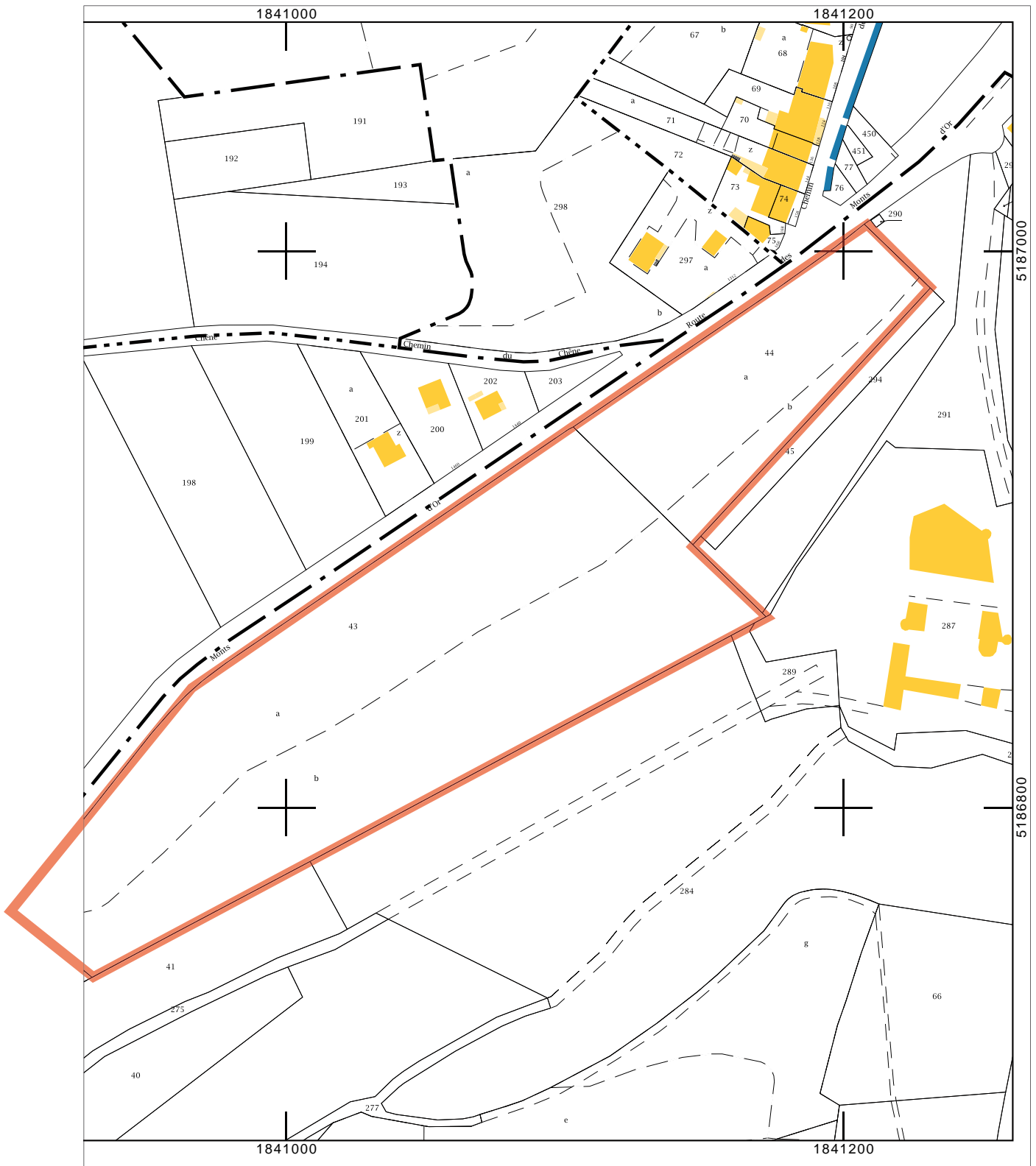
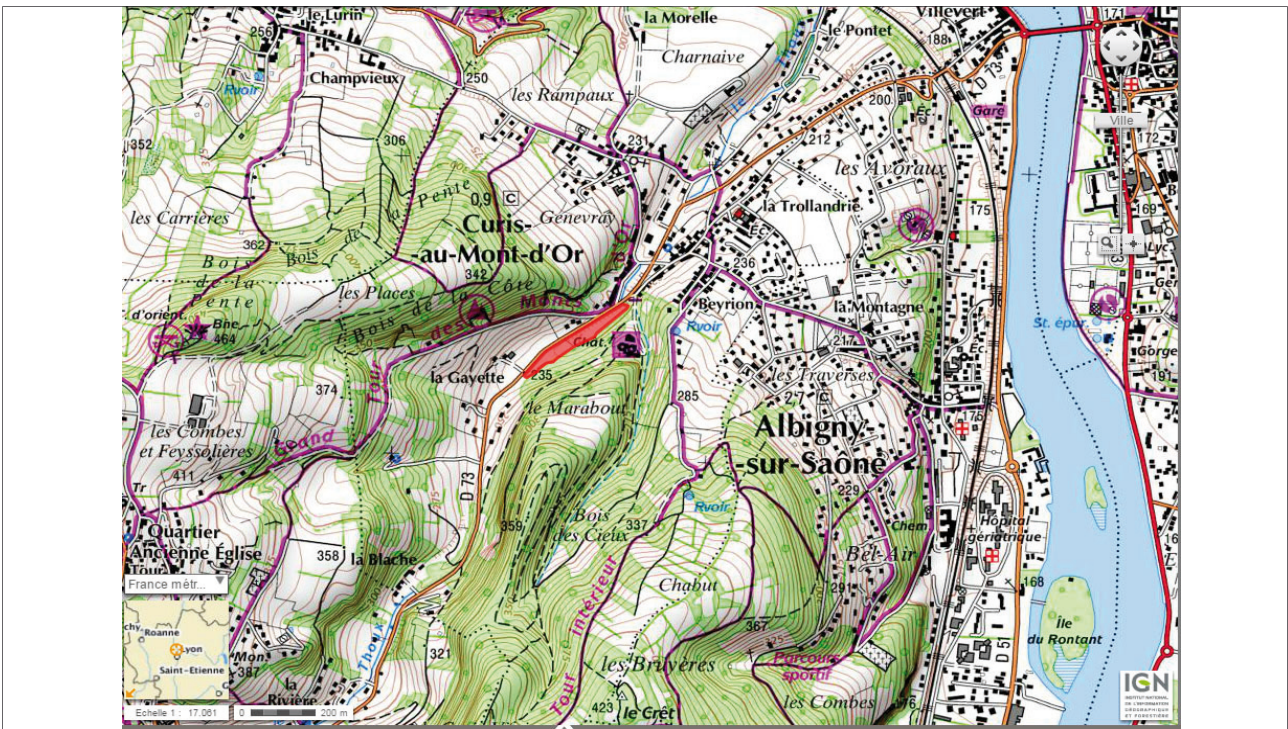



Fig. 1C : localisation cadastrale 1/2 000 – parcelles AI 43p, 44

Source : cadastre.gouv.fr ; D.A.O. : Gh. Macabéo



a : Carte topographique



 Emplacement de l'intervention

b : Carte géologique

Fig. 1D : haut/ Carte topographique ; bas/ Carte géologique 1/50 00

Source : BRGM-Géoportail ; D.A.O. : F. Vaireaux, Inrap

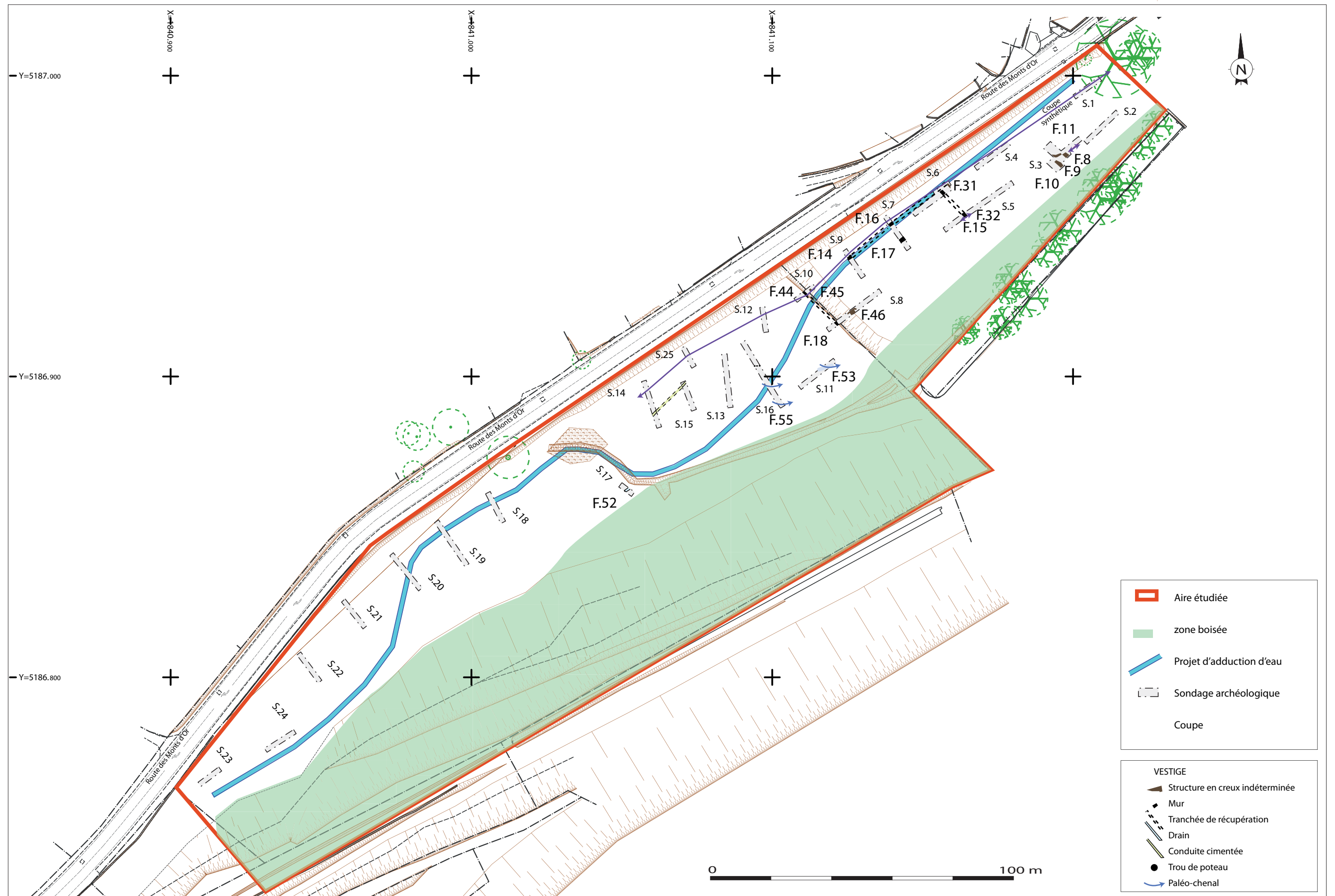


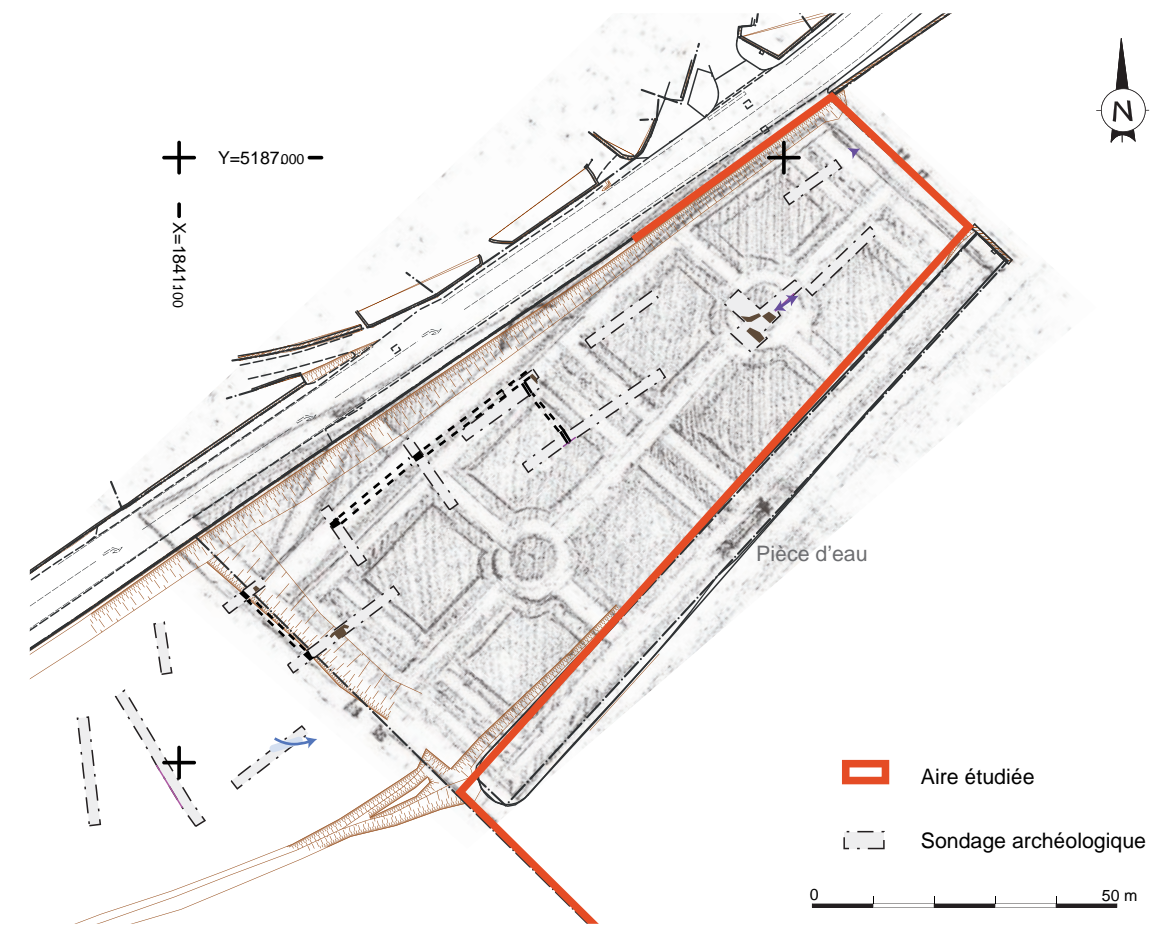
Fig. 2 : emprise de l'intervention archéologique et implantation des sondages sur le projet aménageur de l'opération

Fond de plan : cabinet géomètre Métropole de Lyon, Dir. de l'eau ; Topographie : V. Vachon et D.A.O. : F. Vaireaux /Inrap

Fond de plan : Métropole de Lyon - Direction de l'eau -20, rue du Lac Lyon 3e. Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système Lambert 93 -CC46. Le nivellement est rattaché au système IGN 69



a : Fac-similé d'un extrait de tableau de J.-B. Lallemand (1774)



b : Projection d'un extrait de plan de J.-A. Morand (vers 1770) sur l'emprise du diagnostic

Fig. 3 : haut/ Fac-similé d'un extrait du tableau de J.-A. Lallemand en 1774 ;
 bas/ projection du plan de J.-A. Morand vers 1770 sur le plan des sondages

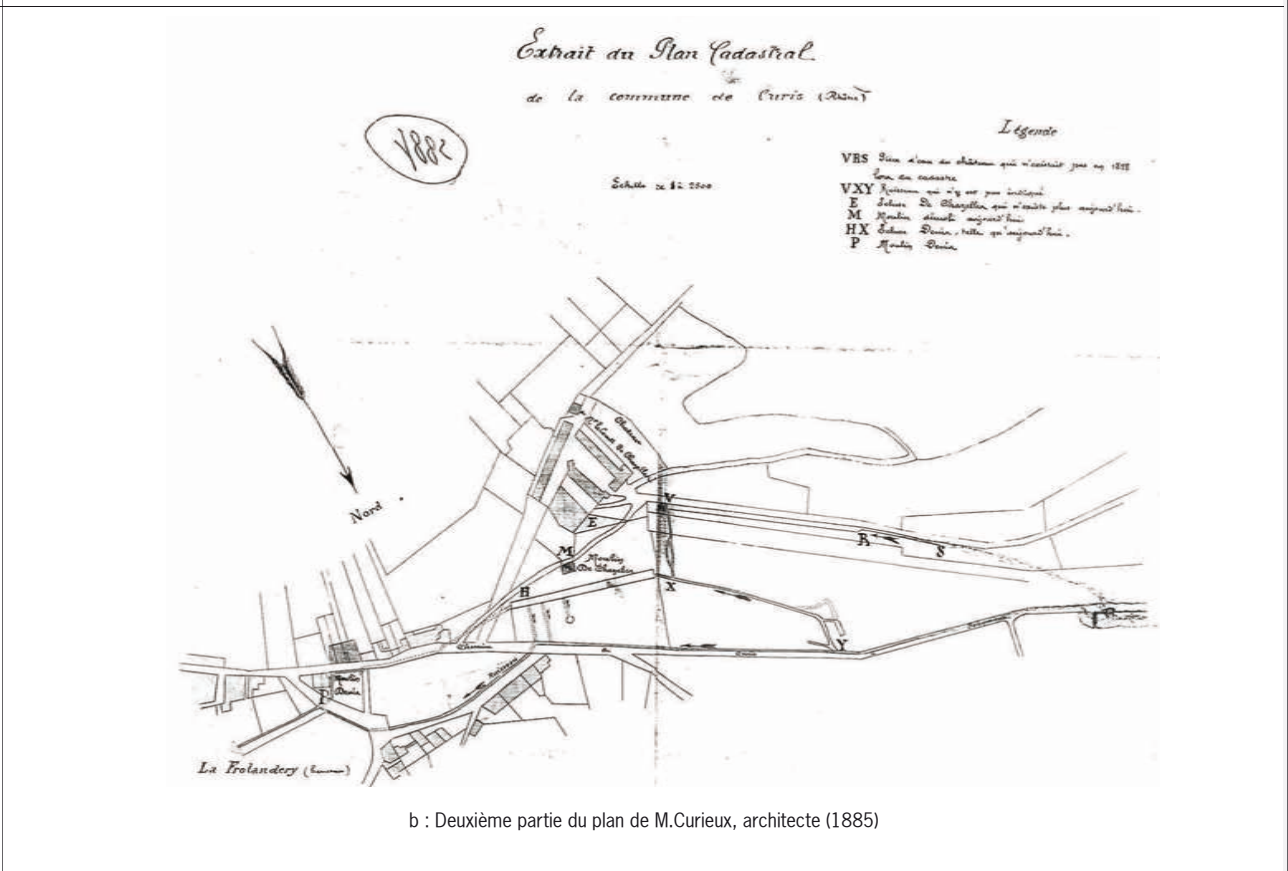
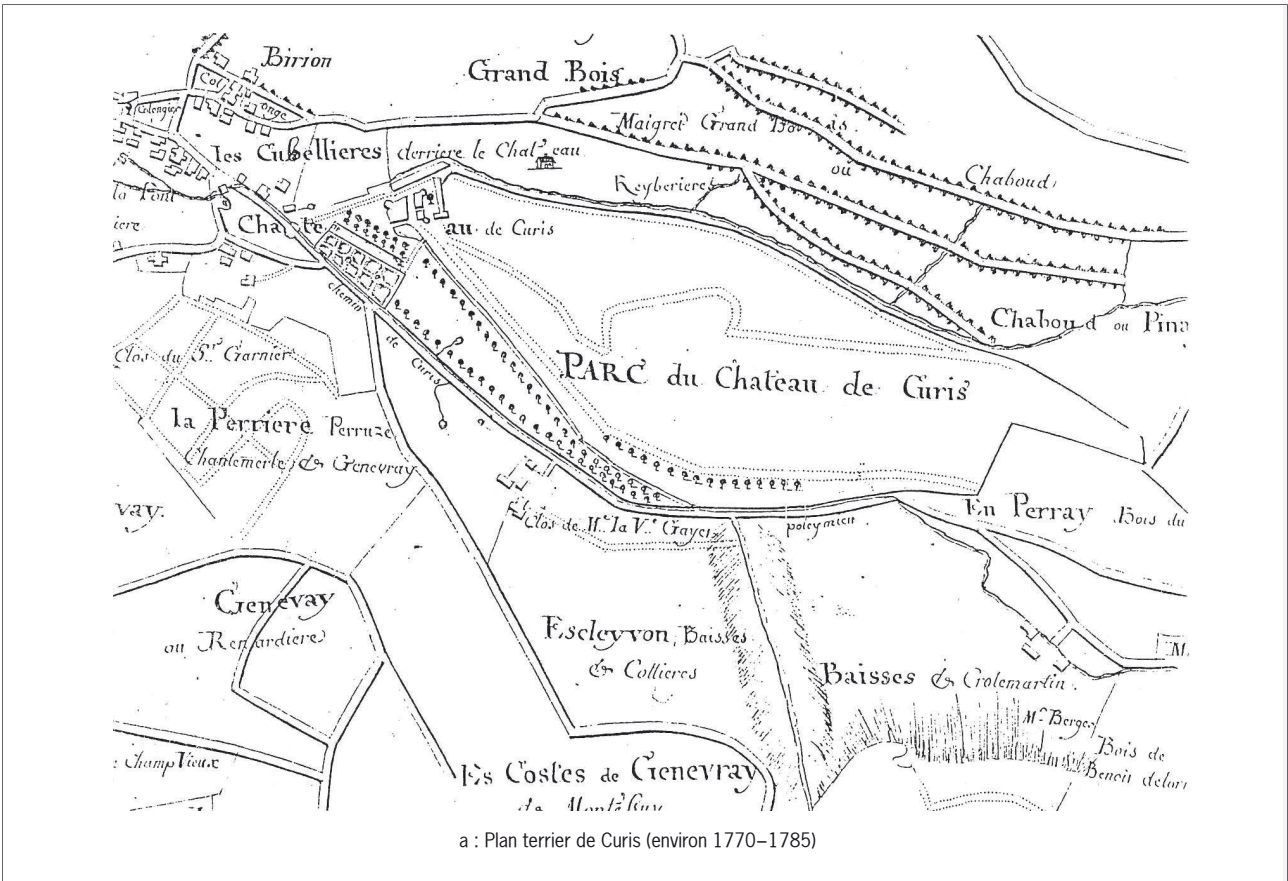
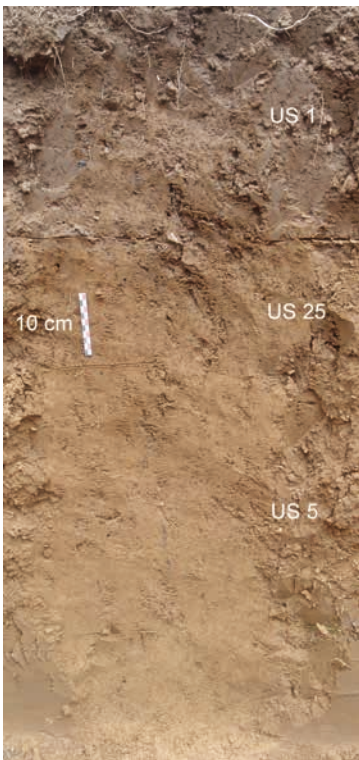


Fig. 4 : haut/ Plan terrier de Curis (1770-1785) ; bas/ Plan de M. Curieux, architecte 1885



1. Log 12.



2. Vue des alluvions US 19, cailloutis et sables limoneux dans le sondage 11.



3. Log 14.1.



4. Log 20.



5. Log 1. © E. Gianola / Inrap

Fig. 5 : vues de quelques logs stratigraphiques

Clichés © : O. Franc ; D.A.O. : F. Vaireaux / Inrap



a : Sondage 3, USF9



b : USF10

Fig. 6 : haut/ Sondage 3, USF 9 ; bas/ Sondage 3, USF 10

Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkaty– Krug, Stagiaire Inrap

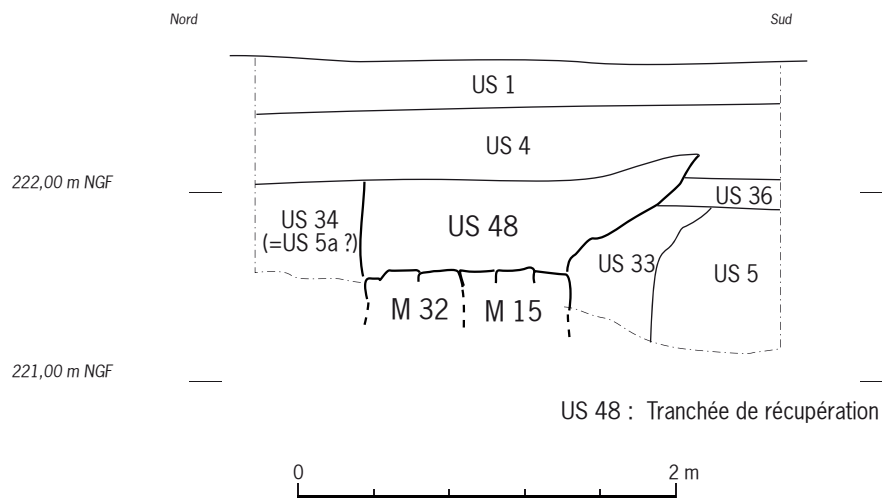


Sondage 3, USF11

Fig. 7 : Sondage 3, USF 11



a : Sondage 5, Mur 15



b : Coupe ouest–est dans le sondage 5 (cf localisation sur le Plan Général)

Fig. 8 : Sondage 5, USF15 et coupe est–ouest

Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : F. Vaireaux



a : USF14 et USF31



b : USF15 et USF32

Fig. 9 : haut/ Sondage 6, USF14 et USF31 ; bas/ Sondage 6, USF 15 et USF32

Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap



a : USF16 et USF17



b : USF16

Fig. 10 : haut/ Sondage 7, USF16 et USF17 ; bas/ Sondage 7, USF16

Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly– Krug, Stagiaire Inrap



a : Sondage 7, USF17



b : Sondage 10, USF45

Fig. 11 : haut/ Sondage 7, USF17 ; bas/ Sondage 10, USF45

Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap



a : USF44



b : USF44 en fondation

Fig. 12 : haut/ Sondage 10, USF44 en plan ; bas/ Sondage 10, USF44 en élévation

Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly– Krug, Stagiaire Inrap



Sondage 16, paléochenal NO-SE et alignements de poteaux dans le chenal

Fig. 13 : Sondage 16, alignement de poteaux dans le paléochenal

Clichés : © Équipe de fouille, Inrap ; D.A.O. : D. Chawkatly- Krug, Stagiaire Inrap

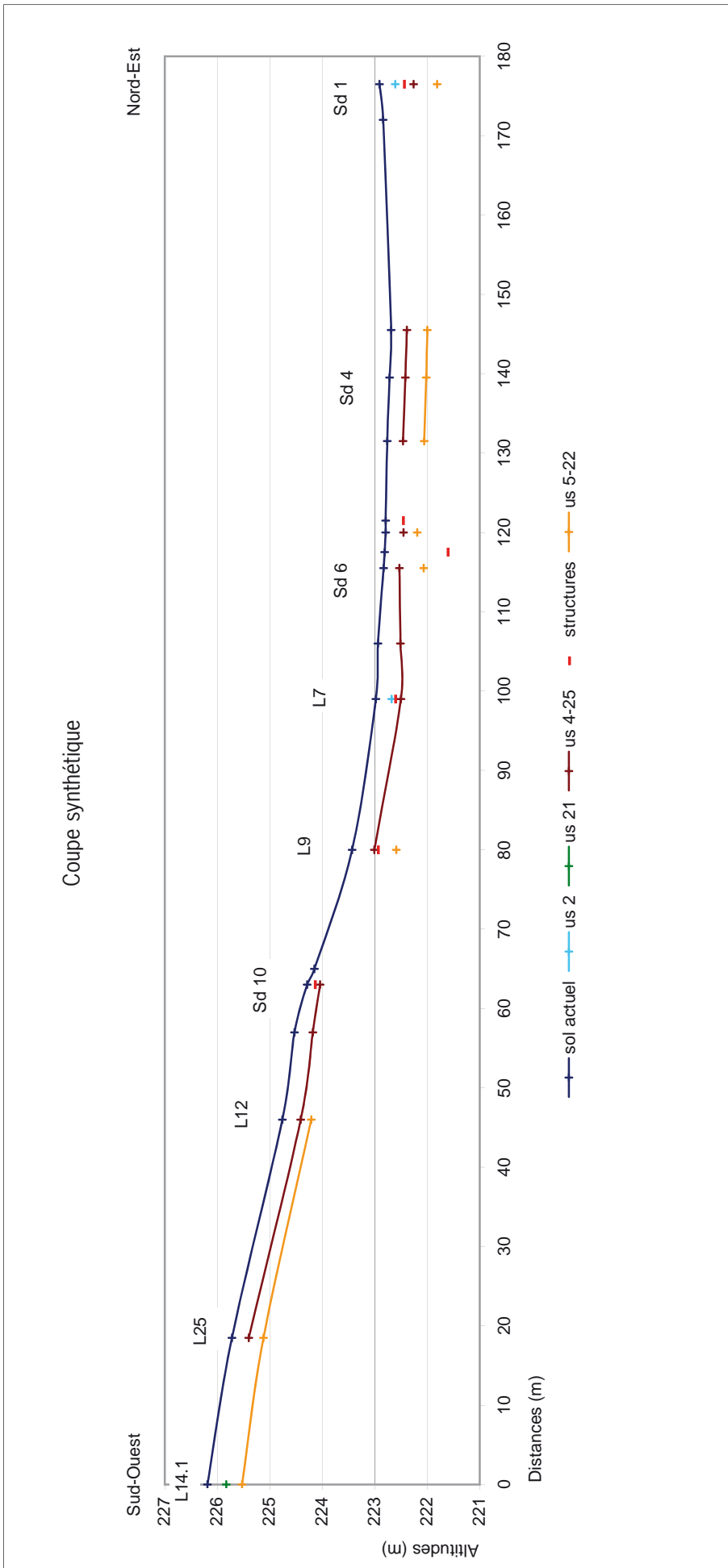


Fig. 14 : Coupe synthétique du profil sédimentaire
D.A.O. : O. Franc/Inrap, D. Chawkatly-Krug, stagiaire Inrap

Annexes scientifiques

Annexe 1 :

étude dendrochronologique et xylogologique du bois de berge - Pierre Mille

Protocole de prélèvement et d'étude

Il a été décidé d'un commun accord, que sur le terrain l'échantillonnage des six piquets homogènes de cet alignement de berge mis au jour dans le sondage 16, s'effectuerait comme suit :

- après un relevé de terrain (dessin, photos), un seul piquet serait prélevé entièrement, les cinq autres seraient chacun échantillonné sous forme d'un prélèvement de quelques centimètres cubes de bois. Le piquet entier prélevé pouvait ainsi répondre à des considérations d'ordre technologique, tout en représentant un éventuel potentiel de datation ^{14}C ;
- chaque artefact a été identifié anatomiquement sous un microscope aux grossissements x40, x100, x200, x400¹. Pour ce faire, des coupes transversales, radiales et tangentielles ont été réalisées (Schweingruber 1982 ; Schweingruber 1990).

Catalogue des artefacts

Piquet n°1

Longueur conservée : 44 cm ; section : 8,5 x 3,5 cm

Demi-perchis obtenu par fendage et abattu en pointe courte à la hache large sur trois faces.

Essence : *Castanea sativa*, châtaignier

Observations : 10 cernes assez larges (3 mm), duramen dur et noir minéralisé.

Si ce piquet n'est pas datable par la méthode de la dendrochronologie, un prélèvement effectué sur la périphérie et l'écorce peut faire l'objet d'une datation par radio carbone ^{14}C .

Piquet n°2 (prélèvement)

Dimensions du prélèvement : 25 x 3 x 2,7 cm

Essence : *Castanea sativa*, châtaignier

Observations : cernes assez larges (3 mm), duramen dur et noir minéralisé.

Piquet n°3 (prélèvement)

Dimensions du prélèvement : 13 x 2,7 x 2 cm

Essence : *Castanea sativa*, châtaignier

Observations : cernes assez larges (3 mm), duramen dur et noir minéralisé.

1 Mes remerciements vont à Hervé Cubizolle, directeur de l'ISHME de l'université Jean Monnet à Saint-Étienne, pour avoir mis à ma disposition le microscope du laboratoire de géographie.

Piquet n°4 (prélèvement)

Dimensions du prélèvement : 26 x 4 x 3,6 cm

Essence : *Castanea sativa*, châtaignier

Observations : cernes assez larges (2 à 3 mm), duramen dur et noir minéralisé.

Piquet n°5 (prélèvement)

Dimensions du prélèvement : 14,5 x 2 x 1 cm

Essence : *Castanea sativa*, châtaignier

Observations : cernes assez larges (3 mm), duramen dur et noir minéralisé.

Piquet n°6 (prélèvement)

Dimensions du prélèvement : 20 x 7 x 3,5 cm

Essence : *Salix* sp., saule indifférencié

Observations : bois dur et rougeâtre minéralisé.

Réflexion

Les bois de châtaignier qui ont été sélectionnés à cinq reprises pour la confection de ces piquets de berge sont des perchis de 8 à 10 cm de diamètre refendus en deux. Droits et à la croissance rapide, ils proviennent sans doute de rejets souches issus d'une châtaigneraie gérée en taillis à courte révolution (10 ans) (Lieutaghi 2004 : 366).

La fente a été habilement exécutée au coin ou au merlin sans reprise ni défaut. La pointe courte abattue sur trois faces est obtenue à la hache (hachette) à tranchant large. Ce savoir faire et cet outillage n'est pas caractéristique d'une époque. Il a été utilisé sans changement jusqu'au milieu de XX^e s.

Au Moyen Âge, le bois de châtaignier ne sert que très exceptionnellement pour l'artisanat ou l'agriculture. Il est toujours absent ou très faiblement représenté dans les collections archéologiques. Comme dans le cas de certains autres fruitiers, les châtaigniers doivent être très peu nombreux dans les campagnes médiévales et uniquement entretenu pour leurs fruits (Mille 2015 : 60).

Dès la Renaissance en revanche, les occurrences de cette espèce deviennent beaucoup plus importantes dans les diagrammes anthracologiques et xylologiques. C'est le cas par exemple sur le site de Soudaine-Lavinadière (19) où l'anthracologie a mis en évidence une explosion de l'utilisation de ce bois entre le XVI^e et le XVII^e s. (Poirier 2008 : 25). Les forêts de châtaigniers apparaissent beaucoup plus étendues à cette période et le bois sert de plus en plus fréquemment dans l'artisanat et l'agriculture, où il est apprécié pour son aptitude à la fente et sa durabilité (Lieutaghi 2004 : 366).

L'unique bois de saule utilisé ici en complément des piquets en châtaignier est un bois des zones humides dont certaines espèces comme le saule Marsault (rougeâtre) résistent bien comme échelas ou piquets (Lieutaghi 2004 : 1154).

Cet alignement dense de piquets battus sans clayonnage, ni fascine, ni tunage de rondins retient très certainement la berge d'une planche engazonnée ou jardinée. Cet aménagement date très certainement de l'époque Moderne, mais il faudra attendre les résultats de l'analyse radio carbone pour confirmer cette proposition.

Bibliographie

Lieutaghi 2004

Lieutaghi (P.). – *Le livre des arbres, arbuste et arbrisseaux*, Robert Morel, première édition 1969, nouvelle édition, Paris, 1322 p.

Mille 2015

Mille (P.). – Les données de la xylogologie et le travail du bois, in : Bouchette (A.) - Economie du bois, alimentation végétale et structures de stockage en Limousin de l’Age du Fer à la fin du Moyen Age, Oxford University Library, *British Archaeological Reports, International Series*, n° 2744, p. 47-66.

Poirier 2008

Poirier (P.). – Les résultats anthracologiques, in : Bouchette (A.) – Alimentation végétale et systèmes de production en Limousin du Néolithique à la fin du Moyen Age, PCR, Inrap, DRAC Limousin, p. 19-28.

Schweingruber 1983

Schweingruber (F.H.). - *Anatomie microscopique des bois*, Teufen, Kommissionsverlag, F. Flück-Wirth, 226 p.

Schweingruber 1990

Schweingruber (F.H.). - *Anatomy of European woods*, Verlag Paul Haupt, Bern, Stuttgart, 800 p.

Annexe 2 :

Logs stratigraphiques

N°site	N°log	N° sondage	Zsup du log (m)	N° us	hauteur mesurée sup de l'us dans le log (m)	hauteur mesurée inf de l'us dans le log (m)	épaisseur (m)	Zsup us dans log (m)	Zinf us dans log (m)
69/071/2212239	1	1	222,91	1	0,00	0,30	0,30	222,91	222,61
69/071/2212239	1	1	222,91	2	0,30	0,48	0,18	222,61	222,43
69/071/2212239	1	1	222,91	3	0,48	0,65	0,17	222,43	222,26
69/071/2212239	1	1	222,91	4	0,65	1,10	0,45	222,26	221,81
69/071/2212239	1	1	222,91	5	1,10	1,50	0,40	221,81	221,41
69/071/2212239	1	1	222,91	7	1,50	1,60	0,10	221,41	221,31
69/071/2212239	2	2	223,03	1	0,00	0,34	0,34	223,03	222,69
69/071/2212239	2	2	223,03	6	0,34	0,62	0,28	222,69	222,41
69/071/2212239	2	2	223,03	4	0,62	1,00	0,38	222,41	222,03
69/071/2212239	2	2	223,03	7	1,00	1,50	0,50	222,03	221,53
69/071/2212239	3	3	222,72	1	0,00	0,26	0,26	222,72	222,46
69/071/2212239	3	3	222,72	12	0,26	0,39	0,13	222,46	222,33
69/071/2212239	3	3	222,72	13	0,39	0,55	0,16	222,33	222,17
69/071/2212239	4	4	222,72	1	0,00	0,30	0,30	222,72	222,42
69/071/2212239	4	4	222,72	4	0,30	0,70	0,40	222,42	222,02
69/071/2212239	4	4	222,72	5	0,70	1,30	0,60	222,02	221,42
69/071/2212239	5.1	5.1	222,67	1	0,00	0,25	0,25	222,67	222,42
69/071/2212239	5.1	5.1	222,67	4	0,25	0,45	0,20	222,42	222,22
69/071/2212239	5.1	5.1	222,67	12	0,45	0,82	0,37	222,22	221,85
69/071/2212239	5.1	5.1	222,67	35	0,82	0,92	0,10	221,85	221,75
69/071/2212239	5.2	5.2	222,76	1	0,00	0,30	0,30	222,76	222,46
69/071/2212239	5.2	5.2	222,76	4	0,30	0,70	0,40	222,46	222,06
69/071/2212239	5.2	5.2	222,76	36	0,70	0,85	0,15	222,06	221,91
69/071/2212239	5.2	5.2	222,76	34	0,85	1,00	0,15	221,91	221,76
69/071/2212239	5.2	5.2	222,76	5	1,00	1,50	0,50	221,76	221,26
69/071/2212239	6.1	6.1	222,79	1	0,00	0,34	0,34	222,79	222,45
69/071/2212239	6.1	6.1	222,79	4	0,34	0,60	0,26	222,45	222,19
69/071/2212239	6.1	6.1	222,79	12	0,60	0,80	0,20	222,19	221,99
69/071/2212239	6.1	6.1	222,79	34	0,80	1,20	0,40	221,99	221,59
69/071/2212239	6.2	6.2	222,83	1	0,00	0,30	0,30	222,83	222,53
69/071/2212239	6.2	6.2	222,83	4	0,30	0,76	0,46	222,53	222,07
69/071/2212239	6.2	6.2	222,83	5	0,76	1,26	0,50	222,07	221,57
69/071/2212239	7	7	222,98	1	0,00	0,30	0,30	222,98	222,68

N°site	N°log	N° son- dage	Zsup du log (m)	N° us	hauteur mesu- rée sup de l'us dans le log (m)	hauteur mesurée inf de l'us dans le log (m)	épaisseur (m)	Zsup us dans log (m)	Zinf us dans log (m)
69/071/2212239	7	7	222,98	2	0,30	0,48	0,18	222,68	222,50
69/071/2212239	7	7	222,98	4	0,48	0,85	0,37	222,50	222,13
69/071/2212239	7	7	222,98	?	0,85	1,00	0,15	222,13	221,98
69/071/2212239	8	8	224,18	1	0,00	0,28	0,28	224,18	223,90
69/071/2212239	8	8	224,18	4	0,28	0,68	0,40	223,90	223,50
69/071/2212239	8	8	224,18	5	0,68	0,95	0,27	223,50	223,23
69/071/2212239	9	9	223,43	1	0,00	0,34	0,34	223,43	223,09
69/071/2212239	9	9	223,43	3	0,34	0,42	0,08	223,09	223,01
69/071/2212239	9	9	223,43	4	0,42	0,84	0,42	223,01	222,59
69/071/2212239	9	9	223,43	5	0,84	1,09	0,25	222,59	222,34
69/071/2212239	10	10	224,29	1	0,00	0,25	0,25	224,29	224,04
69/071/2212239	10	10	224,29	4	0,25	0,50	0,25	224,04	223,79
69/071/2212239	11	11	224,46	1	0,00	0,30	0,30	224,46	224,16
69/071/2212239	11	11	224,46	3	0,30	0,38	0,08	224,16	224,08
69/071/2212239	11	11	224,46	4	0,38	0,60	0,22	224,08	223,86
69/071/2212239	11	11	224,46	23	0,60	0,68	0,08	223,86	223,78
69/071/2212239	11	11	224,46	19	0,68	1,00	0,32	223,78	223,46
69/071/2212239	12	12	224,76	1	0,00	0,35	0,35	224,76	224,41
69/071/2212239	12	12	224,76	25	0,35	0,55	0,20	224,41	224,21
69/071/2212239	12	12	224,76	5	0,55	1,28	0,73	224,21	223,48
69/071/2212239	13	13	224,94	1	0,00	0,25	0,25	224,94	224,69
69/071/2212239	13	13	224,94	4	0,25	0,80	0,55	224,69	224,14
69/071/2212239	13	13	224,94	23	0,80	0,95	0,15	224,14	223,99
69/071/2212239	13	13	224,94	19	0,95	1,00	0,05	223,99	223,94
69/071/2212239	13	13	224,94	20	0,10	0,30	0,20	224,84	224,64
69/071/2212239	14	14	226,19	1	0,00	0,30	0,30	226,19	225,89
69/071/2212239	14	14	226,19	21	0,30	0,40	0,10	225,89	225,79
69/071/2212239	14	14	226,19	22	0,40	0,60	0,20	225,79	225,59
69/071/2212239	14	14	226,19	20	0,60	0,80	0,20	225,59	225,39
69/071/2212239	15	15	225,38	1	0,00	0,28	0,28	225,38	225,10
69/071/2212239	15	15	225,38	25	0,28	0,52	0,24	225,10	224,86
69/071/2212239	15	15	225,38	21	0,52	0,72	0,20	224,86	224,66
69/071/2212239	16	16	224,79	1	0,00	0,27	0,27	224,79	224,52
69/071/2212239	16	16	224,79	25	0,27	0,50	0,23	224,52	224,29
69/071/2212239	16	16	224,79	27	0,50	0,56	0,06	224,29	224,23
69/071/2212239	16	16	224,79	23	0,56	0,62	0,06	224,23	224,17
69/071/2212239	16	16	224,79	26	0,62	0,80	0,18	224,17	223,99
69/071/2212239	16	16	224,79	19	0,80	0,95	0,15	223,99	223,84
69/071/2212239	16	16	224,79	20	0,95	1,06	0,11	223,84	223,73
69/071/2212239	19	19	228,94	1	0,00	0,30	0,30	228,94	228,64
69/071/2212239	19	19	228,94	21	0,30	0,60	0,30	228,64	228,34
69/071/2212239	19	19	228,94	22	0,60	0,70	0,10	228,34	228,24
69/071/2212239	19	19	228,94	26	0,70	0,84	0,14	228,24	228,10
69/071/2212239	19	19	228,94	19	0,84	0,90	0,06	228,10	228,04

N°site	N°log	N° son- dage	Zsup du log (m)	N° us	hauteur mesu- rée sup de l'us dans le log (m)	hauteur mesurée inf de l'us dans le log (m)	épaisseur (m)	Zsup us dans log (m)	Zinf us dans log (m)
69/071/2212239	20	20	229,77	1	0,00	0,25	0,25	229,77	229,52
69/071/2212239	20	20	229,77	21	0,25	0,80	0,55	229,52	228,97
69/071/2212239	20	20	229,77	28	0,80	0,84	0,04	228,97	228,93
69/071/2212239	20	20	229,77	29	0,84	0,90	0,06	228,93	228,87
69/071/2212239	20	20	229,77	30	0,90	1,10	0,20	228,87	228,67
69/071/2212239	21	21	230,62	1	0,00	0,30	0,30	230,62	230,32
69/071/2212239	21	21	230,62	47	0,30	0,38	0,08	230,32	230,24
69/071/2212239	21	21	230,62	21	0,38	0,60	0,22	230,24	230,02
69/071/2212239	21	21	230,62	48	0,60	0,74	0,14	230,02	229,88
69/071/2212239	21	21	230,62	30	0,74	0,82	0,08	229,88	229,80
69/071/2212239	22	22	231,78	1	0,00	0,30	0,30	231,78	231,48
69/071/2212239	22	22	231,78	39	0,30	0,50	0,20	231,48	231,28
69/071/2212239	22	22	231,78	40	0,50	0,54	0,04	231,28	231,24
69/071/2212239	22	22	231,78	41	0,54	0,88	0,34	231,24	230,90
69/071/2212239	23	23	234,55	1	0,00	0,25	0,25	234,55	234,30
69/071/2212239	23	23	234,55	42	0,25	0,62	0,37	234,30	233,93
69/071/2212239	23	23	234,55	43	0,62	0,74	0,12	233,93	233,81
69/071/2212239	23	23	234,55	21	0,74	0,86	0,12	233,81	233,69
69/071/2212239	23	23	234,55	47	0,86	1,10	0,24	233,69	233,45
69/071/2212239	24	24	233,33	1	0,00	0,28	0,28	233,33	233,05
69/071/2212239	24	24	233,33	42	0,28	0,46	0,18	233,05	232,87
69/071/2212239	24	24	233,33	21	0,46	0,76	0,30	232,87	232,57
69/071/2212239	25	25	225,72	1	0,00	0,32	0,32	225,72	225,40
69/071/2212239	25	25	225,72	25	0,32	1,55	1,23	225,40	224,17

III. Inventaires

Les inventaires réglementaires

Tableau des inventaires

Inventaires réglementaires	Présents ou absents
Inventaire des entités archéologiques	Présent
Inventaire technique du mobilier	Présent
Inventaire du matériel biologique	Absent
Inventaire des prélèvements	Présent
Inventaire des documents graphiques	Présent
Inventaire des documents photographiques numériques	Présent
Inventaire de la documentation numérique	Absent
Inventaire de la documentation écrite	Présent

Inventaire des entités archéologiques : US et Faits

69/071/22 12 239

sondage	us/ faits	Description	sous	sur	coupe
tous	1	Limon brun foncé, gris, argileux, rares nodules de TCA (terres cuites architecturales), polyédrique, grumeleux sur les 6 cm supérieurs		2	
1, 7	2	Limon argileux jaune clair, aspect trié, bioturbé de brun-gris ; présence de micro charbons et de rares petits éclats de calcaire	1	3	
1	3	Niveau d'éclats calcaire hétérogène, nombreux charbons dans limon argileux brun jaune, gris = remblai de préparation, mise en forme jardin	2	4	
1, 2, 4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 7, 8, 9, 10, 11, 13	4	Limon argileux (sableux) assez graveleux brun clair, gris, très nombreux charbons de bois, petits éclats de calcaire = ancienne terre végétale de jardin	3	5	
1, 4, 5.2, 6.2, 8, 9, 12	5	Limon argileux brun clair, orangé, gras et grumeleux avec nombreux petits éclats de calcaire, charbons de bois rares, 1 fgt tuile 6 cm	4		
2	6	Limon argileux orange/rouge, graveleux, petits éclats de calcaire et petits éclats de TCA dont tuiles = remblais	1	4	
1, 2	7	Blocs et éclats de calcaire de toutes tailles enrobés dans une matrice de limon argileux brun clair (épierrement de carrière ?), rares fragments de tuiles, équivalente à us 5	4		
3	8	Massif maçonné orienté Est-Ouest, très arasé, constitué d'éclats, blocs et moellons calcaire dans limon argileux brun clair ; présence de petits paquets de mortier, fin, gris, très délité	12		13
3	9	Fondation semi-circulaire d'un mur ?, orienté NO/SE, très arasé, constitué d'éclats, blocs et moellons calcaire dans limon argileux brun clair ; présence de petits paquets de mortier, fin, gris, très délité	12		13
3	10	Fondation très épierrée d'un mur, orienté Est-Ouest, dont la limite ouest n'est pas visible. Non traité	12		13
3	11	Niveau d'éclats de calcaire = aménagement relativement plan de pierres calcaire, plaquettes en plus ou moins gros module	1	13	12
3, 5.1, 6.1	12	Limon argileux brun orangé-clair, homogène, très compact = petit horizon Bt	1	13	
3	13	Limon argileux brun jaune très clair, homogène, avec granules carbonatés jaunes friables = concrétions très petites (oncolithe ou mortier balayés par inondations ?)	12		
6	14	Mur très épierré, orienté Nord-Sud, conservé sur 0,40 m de hauteur en fondation ; 1,10 m de large	1		4
6	15	Mur maçonné, orienté Est-Ouest, liant de mortier jaune vert (0,55 m de large) ; hauteur conservée sur 2 assises parementées.	48		
7	16	Est égal à M14	1		4
7	17	Mur très épierré, orienté Nord-Sud, conservé sur 0,20 m maxi de hauteur en fondation ; 0,9m de large	1		4
8	18	Est égal à M44. Mur orienté Est-Ouest, 4 à 5 assises en fondation, constituées de gros blocs calcaire (module de 0,30 à 0,40m) liés par un mortier gris, fin ; 1,1 m de large.	1		4
13, 13, 16, 19	19	Limon sableux gris vert avec galets carbonatés	23	20	
13, 14, 16	20	Limons triés (gris) vert, marbrés noir et orange (oxydations) ; niveau d'apparition de l'eau	19, 22		
14, 15, 19, 20, 21, 23, 24	21	Matrice d'éclats cm à dm de calcaire, formant épandage, + sables grossiers carbonatés fluides à la base. 1 tuile de 8 cm. = éboulis ?	1, 25, 37, 43	22, 28, 48, 38, 47	
14, 19	22	Limon argileux jaune-vert, faiblement marbré, avec quelques blocs de calcaire	21		

sondage	us/ faits	Description	sous	sur	coupe
11, 13, 16	23	Argile orangée compacte, irrégulièrement disposée (en paquets)	4, 27	19, 26	
14, 15	24	Réseau moderne	1		
12, 15, 16, 25	25	Limon argileux brun clair = ancienne TV (horizon A)	1	5, 21, 27	
16, 19	26	Limon argileux vert marbré noir et orange (oxydations)	22, 23	19	
16	27	Graviers/granules carbonatés dans LA brun jaune	25	23	
20	28	Limon sableux gris en lentille	21	19	
20	29	Limon argileux gris brun, semblable à de la tourbe avec végétaux	28	30	
20, 21	30	Limon argileux gris foncé	21, 48		
6	31	Limon argileux brun/jaune, avec nombreux nodules et plaques de mortier blanc beige, petits blocs calcaire = mur Est–ouest très épierré (ou tranchée de récupération) ; semble former le retour du mur F14	1		4
6	32	Mur (0,55 m de large), constitué de blocs et moellons liés par un mortier fin gris, orienté Est–Ouest. Il double le mur F15.	1		4
6	33	Tranchée (ou "colmatage") comblée par une argile jaune/verte très compacte, servant à étanchéifier le mur F15	36		5
6.1	34	Limon argileux brun orangé, souple, avec plaques et nodules de mortier blanc = remblai (= US 5a ?)	4		
5.1, 5.2	35	Niveau blanchâtre de mortier blanc délité dans un limon argileux brun clair, avec quelques petits galets. Niveau de sol lié à la phase de travail, ou niveau de sol de jardin ?	12	5 ?	
5.2	36	Limon argileux jaune, tacheté de gris/noir (points de Fe/Mn) = niveau de stagnation d'eau	4	34	
22	37	Limons sableux jaunes : alluvions ?	1	21	
22 ouest	38	Limons argilo–(sableux) brun jaune (vert) assez triés mais sans graviers, présence légère de Fe–Mn, chenal orienté Nord–Sud ?	21		19
22	39	Limon argileux orangé avec traces de coquilles et système racinaire	1	40	
22	40	Graviers mm à cm en lentilles irrégulières = alluvions ?	39	41	
22	41	Limon sableux gris vert fin avec lentilles de graviers et présence de Fe–Mn dense	40		
23,24	42	Limon sableux brun, pelucheux	1	21, 43	
23	43	Limon sableux brun, pelucheux avec présence de Fe–Mn	42	21	
10	44	Est égal à M18. Mur orienté Est–Ouest, 1 assise en élévation constituée de gros blocs calcaire (module de 0,30 à 0,40m) liés par un mortier gris, fin ; 0,80 m de large et ressaut de fondation visible sur une demie assise (0,10m de large)	1		4
10	45	Segment d'un drain de 0,90m de large sur 0,98 m de long d'est en ouest, comblé de petits blocs et éclats de calcaire pris dans un limon argileux brun clair semblable à l'US 4	1		4
8	46	Fondation épierrée d'un massif (fontaine ?) ; un niveau de blocs et éclats calcaire pris dans un limon argileux brun clair, présence de plaques et nodules de mortier gris. Massif non traité.	1		4
23	47	Limon sableux gris vert fin, avec présence de carbonates et Fe–Mn	21		
5	48	Tranchée de récupération des murs F32 et F15 ; limon sableux brun clair avec plaques et nodules de mortier et éclats de calcaire	4	14, 32	33, 34
14,15	49	Conduite en ciment	1		
	50	annulée			
	51	annulée			
17	52	Segment de drain agricole	1		
11,16	53	Paléochenal	23	20	
	54	annulée			
16	55	Paléochenal	23	20	
	56	annulée			

Inventaire technique du mobilier**69/071/22 12 239**

N° caisse	N° sac	sondage	US	type de matière	description	nmb. Frag.	datation	parcelle	propriétaire
M1	1	3	13	céramique		1	XVIIIème S.	A144	Grand Lyon
M1	2	3	12	céramique		1	XVIIIème S.	A144	Grand Lyon

Inventaire des prélèvements**69/071/22 12 239**

N° caisse	N° sac	sondage	US	type de matière	description	nmb. Frag.	datation	parcelle	propriétaire	
M1	3	16	53	bois		1	XVIIIème S.	AI44	Grand Lyon	

Inventaire des documents graphiques**69/071/22 12 239**

n° minute	support	contenu	échelle	auteur(s)	date
G1	calque A3	Coupes F15, F32, US 1, 4, 5, 33, 34, 36	1/20	E. Gianola	6/2/2016

Inventaire des documents photographiques

69/071/22 12 239

N°N	sondage	description	vue vers	auteur	date
19 – JPG	1	Log 1	E	E. Gianola	5/30/2016
22 – JPG	2	Log 2	E	E. Gianola	5/30/2016
25 – JPG	3	Maçonnerie F8	E	E. Gianola	5/30/2016
26 – JPG	3	Maçonnerie F8	O	E. Gianola	5/30/2016
27 – JPG	3	Maçonnerie F9	N	E. Gianola	5/31/2016
28 – JPG	3	Maçonnerie F9	NE	E. Gianola	5/31/2016
29 – JPG	3	Maçonnerie F9	S	E. Gianola	5/31/2016
30 – JPG	3	Maçonnerie F10	E	E. Gianola	5/31/2016
31 – JPG	3	Maçonnerie F10	E	E. Gianola	5/31/2016
32 – JPG	3	Aménagement de blocs F11	E	E. Gianola	5/31/2016
33 – JPG	3	Aménagement de blocs F11, section nord	E	E. Gianola	5/31/2016
34 – JPG	3	Aménagement de blocs F11, section sud	E	E. Gianola	5/31/2016
38 – JPG	5	Parement sud mur F15	N	E. Gianola	5/31/2016
40 – JPG	5	Tranchée de récupération US 48 des murs F15 – F32	O	E. Gianola	5/31/2016
41 – JPG	7	Mur F17	S	C. Cécillon	6/1/2016
42 – JPG	7	Mur F17	S	C. Cécillon	6/1/2016
43 – JPG	7	Mur F17	E	C. Cécillon	6/1/2016
44 – JPG	7	Mur F17	N	C. Cécillon	6/1/2016
45 – JPG	7	Mur F17, en coupe	O	C. Cécillon	6/1/2016
46 – JPG	7	Mur F17, en coupe	O	C. Cécillon	6/1/2016
47 – JPG	7	Mur F16	S	C. Cécillon	6/1/2016
48 – JPG	7	Mur F16	N	C. Cécillon	6/1/2016
49 – JPG	7	Mur F16	E	C. Cécillon	6/1/2016
50 – JPG	7	Mur F16, en coupe	O	C. Cécillon	6/1/2016
51 – JPG	7	Mur F16, en coupe	O	C. Cécillon	6/1/2016
52 – JPG	7	Murs F16 et F17	O	C. Cécillon	6/1/2016
53 – JPG	6	Murs F15 et F32, US33	E	C. Cécillon	6/1/2016
54 – JPG	6	Murs F15 et F32, US33	O	C. Cécillon	6/1/2016
55 – JPG	6	Murs F15 et F32, US33	S	C. Cécillon	6/1/2016
56 – JPG	6	Murs F15 et F32, US33	S	C. Cécillon	6/1/2016
57 – JPG	6	Murs F15 et F32, US33	E	E. Gianola	6/2/2016
58 – JPG	7	Murs F15 et F32, US33	E	E. Gianola	6/3/2016
59 – JPG	6	Murs F14 et F31	S	E. Gianola	6/2/2016
60 – JPG	6	Murs F14 et F31, détail	S	E. Gianola	6/2/2016
61 – JPG	5	Murs F15 et F32, US33	Zénithale	E. Gianola	6/3/2016
62 – JPG	10	Drain F45	E	E. Gianola	6/2/2016
63 – JPG		Vue en cours de décapage	N	E. Gianola	6/2/2016
64 – JPG		Vue en cours de décapage	S	E. Gianola	6/2/2016

N°N	sondage	description	vue vers	auteur	date
65 - JPG	10	Mur F44 et ressaut de fondation	S	E. Gianola	6/2/2016
66 - JPG		Mur F44 et ressaut de fondation, en coupe	S	E. Gianola	6/2/2016
68 - JPG	10	Mur F44	Zénithale	E. Gianola	6/2/2016
69 - JPG	16	Sondage avec pieux	O	E. Gianola	6/3/2016
71 - JPG	16	Pieux 1 à 5	SE	E. Gianola	6/3/2016
72 - JPG	8	Mur F44	E	E. Gianola	6/3/2016
73 - JPG	8	Mur F44	E	E. Gianola	6/3/2016
74 - JPG	8	Mur F44, parement Nord	S	E. Gianola	6/3/2016
75 - JPG	8	Mur F44, parement Nord	S	E. Gianola	6/3/2016
76 - JPG	8	Mur F44, parement Nord	E	E. Gianola	6/3/2016
77 - JPG	8	Mur F44, parement Nord	O	E. Gianola	6/3/2016
79 - JPG		Vue en cours de décapage	N	E. Gianola	6/3/2016
80 - JPG		Vue en cours de décapage	S	E. Gianola	6/3/2016
81 - JPG		Bassin du château		E. Gianola	6/3/2016
82 - JPG		Bassin du château		E. Gianola	6/3/2016
83 - JPG		Bassin du château		E. Gianola	6/3/2016
84 - JPG		Cascade et bassin du château		E. Gianola	6/3/2016
85 - JPG	8	Maçonnerie F46	E	E. Gianola	6/3/2016
87 - JPG	8	Maçonnerie F46	E	E. Gianola	6/3/2016
88 - JPG	8	Maçonnerie F46	O	E. Gianola	6/3/2016
89 - JPG	8	Maçonnerie F46	O	E. Gianola	6/3/2016
94 - JPG		Cascade et bassin du château		E. Gianola	6/3/2016
107 - JPG		Vue du château		E. Gianola	6/3/2016
109 - JPG		Vue du château		E. Gianola	6/3/2016

Inventaire de la documentation écrite**69/071/22 12 239**

N° site	N° INV. E	Description	Auteur
69/2212239	1	carnet de logs	E. Gianola
69/2212239	2	carnet de logs	M. Goy

Inventaire de la documentation informatique**69/071/22 12 239**

N°inventaire	Support	Contenu	Logiciels
N1	DVD–R	Texte, figures, photographies numériques, inventaires obligatoires	Adobe Illustrator CS4, Excel, Word, Adobe Acrobat Document. Poids : 476,5 Mo

Curis-au-Mont-d'Or, Rhône (69), Route des Monts-d'Or, Ruisseau du Thou

Chronologie

XVIII^e–XIX^e siècle

Sujets et thèmes

Parc à la française,
murs, sols (allées),
hydraulique, fosse,
fondations arasées

Mobilier

Céramiques
Pieux en bois
(châtaigner ?)

Le diagnostic « Route des Monts-d'Or, ruisseau de Thou » à Curis-au-Monts-d'Or a été réalisé dans l'emprise de l'aménagement écologique futur du ruisseau de Thou, situé dans l'ancienne plaine alluviale en contrebas du château de Curis dit de la Trolanderie.

L'opération a permis d'observer le faciès sédimentaire de cette plaine marquée par les alluvionnements du ruisseau (chenaux graveleux) en périphérie de zones d'éboulis provenant de l'exploitation de carrières. Les alluvions du Thou ont conduit à la formation d'une plaine marécageuse en amont du jardin d'agrément installé dans le courant du XVIII^e s., voire au tout début du XVIII^e s. Le détournement par captage du ruisseau a permis d'alimenter les fontaines et la grande pièce d'eau rectangulaire accolée. Connue par un croquis levé par J.-A. Morand de 1770 et un tableau de 1774 par J.-B. Lallemand, le parc du château de Curis avec ses deux fontaines, ses allées, un niveau de sol et les murs périphériques nord et sud-ouest a été révélé par l'archéologie.